

PREMIER MINISTERE



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DISCOURS SUR LA SITUATION DE LA NATION 2017

de Son Excellence
Monsieur Paul Kaba THIEBA,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Burkina Faso
Prononcé devant l'Assemblée Nationale



Ouagadougou, le 14 avril 2017

Monsieur le Président,

**Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, avant tout propos, réitérer ma profonde gratitude au Président du Faso pour la confiance qu'il a renouvelée à ma modeste personne pour conduire le Gouvernement du Burkina Faso.

Je vis cela comme un sacerdoce et je ferai tout pour être à la hauteur de cette confiance et des attentes légitimes de notre peuple.

Aussi, c'est avec un plaisir renouvelé que je me retrouve une fois de plus devant votre auguste Assemblée pour délivrer au nom de mon Gouvernement, le Discours sur la situation de la nation conformément aux dispositions de l'article 109 de notre loi fondamentale.

Honorables Députés,

Le Burkina Faso a engagé depuis l'élection du Président Roch Marc Christian KABORE le 29 novembre 2015, un vaste chantier celui de la reconstruction de notre pays, de son repositionnement sur la voie du développement et sur l'échiquier international comme un exemple de démocratie. Ce chantier s'ouvre dans un contexte mondial marqué par le fléau du terrorisme qui est devenu un phénomène planétaire et une préoccupation pour toutes les nations du monde. Dès le lendemain de la formation du gouvernement en janvier 2016, les terroristes ont semé, dans les cœurs de tous les Burkinabè, la stupeur, l'inquiétude et la psychose, par l'attaque encore fraîche dans les mémoires de l'Hôtel Splendid et du Cappuccino. Puis se sont enchaînées sans relâche dans la région du Sahel, en particulier dans le Soum, des attaques terroristes répétées, mêlant assassinats et prises d'otages.

Intangom, Nassoumbou etc., ont été les cibles d'une barbarie des plus extrêmes. Ces attaques constituent une agression contre notre peuple, contre nos valeurs de tolérance, de respect du caractère sacré de la vie, de cohésion sociale, de dialogue des cultures et des religions.

C'est le lieu pour moi d'exprimer la solidarité et la compassion du Gouvernement à toutes les familles endeuillées par ces lâches attentats.

A la mémoire de toutes les victimes, je vous demande une minute de silence.
(Je vous remercie).

Je puis vous assurer qu'au-delà de l'émotion et de la douleur, cette guerre qui nous est imposée a ravivé en nous, le patriotisme, le sens du sacrifice et notre détermination à ne rien céder aux terroristes. Nous n'avons pas peur de nos ennemis et nous sommes déterminés à nous battre pour préserver ce qui nous est cher, la liberté, la démocratie et notre souveraineté.

Honorables députés,

Le message central de mon propos devant vous ce matin, je l'ai déjà dit solennellement à l'occasion de la conférence de Paris sur le financement du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), c'est que le Burkina Faso est en marche. Il se porte de mieux en mieux après les graves crises socio politiques de 2014 et de 2015. Si vous me le permettez « Burkina Faso is back ».

Notre pays redémarre car nous avons préservé et approfondi nos valeurs fondamentales, la liberté et la démocratie au cours de l'année écoulée dans un contexte social et politique post insurrectionnel agité.

Le Burkina Faso va mieux parce que nous avons mis en œuvre une politique de rupture en luttant contre les inégalités sociales et la corruption et approfondi l'Etat de droit et les droits humains.

Notre pays va mieux parce que la croissance de l'économie nationale, en ressortant à 6,2% en 2016 est au potentiel, ce qui laisse augurer une croissance encore plus forte en 2017.

Enfin, notre pays redémarre avec la conception et le début de la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Oui, le PNDES est notre boussole et notre espérance pour mettre fin à la pauvreté et aux inégalités et construire un modèle économique et social fondé sur une croissance forte, inclusive et durable.

Cependant, nous ne devons pas perdre de vue les défis actuels et futurs liés à la sécurité nationale, à la paix sociale ainsi qu'à l'emploi des jeunes et des femmes indispensables pour une mise en œuvre réussie du PNDES.

Honorables députés,

La rupture annoncée par mon Gouvernement requiert un engagement personnel de tous les burkinabè et un sacrifice de chacun de nous.

Le chantier de la construction nationale s'ouvre dans un environnement national marqué par la recrudescence des mouvements sociaux, dont la forte pression met en danger la paix sociale nécessaire pour mettre en œuvre les réformes indispensables au développement de l'économie nationale.

La recrudescence de ces revendications salariales et les formes d'expression qu'elles revêtent aujourd'hui notamment les «sit in» sont des sources d'inquiétude profonde, au regard de leur incidence néfaste sur les capacités financières limitées du pays.

Face à ces revendications salariales et sociales, la politique du Gouvernement repose sur le dialogue social et le respect des libertés syndicales. Mais il ne faudrait pas confondre cette politique qui repose sur nos valeurs fondamentales à une quelconque forme de faiblesse car nous sommes déterminés à préserver la viabilité du cadre macro-économique et à placer l'action gouvernementale dans l'intérêt de tous les burkinabè sans exclusion.

En dépit de ce contexte social difficile, mon Gouvernement a œuvré à la relance de l'activité économique qui était en berne depuis 2014. **L'économie du Burkina Faso se porte de mieux en mieux depuis 2016. En effet, la croissance économique est repartie à la hausse en 2016 avec un taux de progression du PIB réel de 6,2% contre 4% en 2014 et 2015.** Cette performance économique retrouvée est le signe que le Burkina Faso a emprunté désormais le sentier d'une croissance forte, inclusive et durable objectif prioritaire de mon gouvernement. **Je peux donc vous affirmer que notre pays redémarre.**

Nous sommes déterminés à relever les défis de la sécurité et du développement en apportant grâce à la mise en œuvre réussie du PNDES, les changements qualitatifs attendus tant au niveau de la gouvernance, de la formation du capital humain que de la restructuration de l'économie de notre pays.

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les Députés,

Permettez-moi de vous féliciter pour l'immense travail législatif abattu par notre Parlement au cours de l'année écoulée. Il a puissamment contribué à l'atteinte des résultats de mon Gouvernement.

En effet, au cours de vos sessions tenues en 2016 dont deux ordinaires et une extraordinaire, vous avez adopté 39 projets de lois sur 48 inscrits, adressé au Gouvernement 134 questions dont 78 orales, 4 d'actualité et 52 écrites.

Par ailleurs, vous avez institué deux commissions d'enquêtes parlementaires qui ont rédigé de précieux rapports sur le foncier urbain et sur les titres miniers.

Le Gouvernement s'attèle à la mise en œuvre des recommandations de ces deux commissions parlementaires. Ainsi, j'ai procédé à l'installation en mars 2017, d'une commission interministérielle sur l'apurement du passif du foncier urbain que je préside personnellement.

Ces bons résultats et ces initiatives parlementaires sont des témoignages de la vitalité de notre démocratie.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Comme vous le savez, l'action gouvernementale s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), le nouveau référentiel de développement de notre pays qui a été adopté en juillet 2016 à l'issue d'un processus participatif. Ce document est la traduction opérationnelle du programme du Président Roch Marc Christian KABORE dont la vision est de "Bâtir avec le peuple un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice", par "une transformation structurelle de notre économie pour la mettre sur une nouvelle trajectoire de forte croissance, tout en réduisant profondément les inégalités sociales et la pauvreté rurale et urbaine ».

Dans cette optique, les efforts de mon Gouvernement au cours de l'année 2016 sont en cohérence avec les trois axes stratégiques du PNDES à savoir :

- réformer les institutions et moderniser l'administration,
- développer le capital humain,
- dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine de la gouvernance politique, institutionnelle et juridictionnelle, les actions mises en œuvre, au cours de l'année 2016, se sont articulées autour des relations internationales, de la justice et des droits humains, de la sécurité intérieure et de la défense nationale.

L'instabilité politique de ces dernières années a suffisamment indiqué le degré de l'inadéquation de nos institutions avec les besoins fondamentaux de notre peuple. Le contrat social qui cimentait toutes les composantes de la Nation s'est révélé être un simple document modifiable à souhait. Aussi, après l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014, la réforme des institutions est-elle apparue comme un impératif pour réconcilier la nation entière avec elle-même. Le Président du Faso, en avait pris l'engagement pendant la campagne. Pour tenir cette promesse de campagne, il a mis en place une Commission constitutionnelle, composée de toutes les couches socio-politiques, avec pour charge de doter notre pays d'une nouvelle constitution qui soit conforme à cette aspiration nettement exprimée de notre peuple pour un plus grand ancrage de la démocratie. Cette nouvelle constitution, dont le projet est déjà disponible, constituera le socle du nouveau contrat social, destiné à mieux unir tous les citoyens burkinabè dans le pacte collectif d'un vivre ensemble harmonieux et pacifique. Il traduira la nouvelle vision de notre société et constituera l'instrument de défense de nos valeurs.

Il est également impératif que les aspirations du peuple trouvent dans la réforme de la justice, une traduction rapide. C'est pourquoi, au cours de l'année écoulée, le Gouvernement a fait de l'indépendance de la justice une question prioritaire. C'est là, où les dysfonctionnements étaient les plus significatifs, qu'il convenait d'agir pour renforcer l'Etat de droit dans notre pays. Dès le premier trimestre de 2016, le Gouvernement, en toute responsabilité, a engagé la mise en œuvre de nombreuses actions destinées

à garantir son indépendance, son efficacité et à promouvoir le civisme et les droits humains au Burkina Faso.

A ce titre, les textes d'application du statut de la magistrature et de la loi organique sur le Conseil Supérieur de la Magistrature ont été adoptés. De même, un dispositif d'évaluation de la performance du magistrat avec l'élaboration des critères d'évaluation a également été instauré. Les capacités matérielles et humaines de la justice ont été renforcées. Ainsi, 74 magistrats, 300 gardes de sécurité pénitentiaire, 25 greffiers, 25 secrétaires des greffes et parquets, 15 attachés en droits humains et 20 huissiers de justice ont été recrutés. Un accent particulier a été mis sur les tribunaux de commerce de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso à travers une dotation conséquente en matériel informatique et en mobilier de bureau.

Au-delà du renforcement de la Justice en ressources humaines, le Gouvernement a doté le département en équipements pénitentiaires, avec notamment la construction du bâtiment annexe de la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO), la réhabilitation des Maisons d'arrêt de Banfora, Tenkodogo, Diapaga et Bogandé.

La mise en œuvre de l'engagement intitulé « *contribuer à améliorer l'accès local à la justice, la protection des droits humains et la stabilité* », objet d'une convention signée avec les partenaires techniques et financiers, renforcera l'accès à la justice.

Notre Justice dispose désormais d'instruments opérationnels pour réprimer les infractions économiques et financières et la criminalité depuis le vote de la loi portant création, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés à l'exemple des Tribunaux de Grande Instance de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Le contexte sécuritaire précaire a fait de la création du pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme une urgence. Il s'imposait également de renforcer la déconcentration de l'institution judiciaire par la création de la Cour d'appel de Fada N'Gourma et l'adoption du projet de loi portant régime pénitentiaire.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Corrélativement avec le renforcement de l'appareil judiciaire, le Gouvernement s'est préoccupé de la lutte contre la corruption, en mettant en place les dispositifs appropriés suivants :

- l'adoption de trois (3) décrets d'application de la loi n°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. Ces décrets portent essentiellement sur la procédure et le délai de transmission de la déclaration d'intérêt de patrimoine à l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption et la fixation du seuil des dons, cadeaux et autres avantages non soumis à déclaration ;
- l'adoption du décret n°2016-470/PRES du 19 mai 2016 promulguant la loi n°007/AN du 21 avril 2016 portant définition et répression de l'usure ;
- l'adoption du décret portant fixation du seuil relatif au délit d'apparence et l'adoption d'une loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Une des aspirations profondes de notre peuple réside dans la promotion des droits humains et du civisme. A ce titre, les actions majeures ont porté sur :

- l'adoption de la loi n°2016-001/AN du 24 mars 2016 portant création de la Commission nationale des droits humains ;
- la présentation par le Burkina Faso de trois (3) rapports devant les instances internationales sur les droits humains à Genève ;
- la poursuite de la formation des enseignants permanents des ENEP sur l'unité des droits humains en vue de son introduction dans les différents ordres d'enseignement ;
- la formation civique et patriotique de 5 368 jeunes des régions du Burkina, par le Service national pour le développement.

**Honorables Députés,
Mesdames et messieurs,**

Dans le cadre du renforcement de la lutte contre le terrorisme, le Gouvernement a mené les actions suivantes :

- l'organisation de grandes opérations de sécurisation des régions du sahel, du Centre-Est, du Centre, des Hauts Bassins, des cascades, du Sud-ouest et du plateau central ;

- l'organisation d'Opérations conjointes avec les Forces de Défense et de Sécurité du Togo dans le Centre Est ;
- le déploiement des Forces de Défense et de Sécurité dans certaines zones frontalières, notamment le Nord et le Sahel.

Dans un contexte marqué par le grand banditisme et le terrorisme, la coopération transfrontalière devient une nécessité. C'est pourquoi, mon Gouvernement a ratifié la « Convention de Niamey » sur la coopération transfrontalière et procédé à la signature d'un Accord-cadre entre le Burkina Faso et la République du Mali.

Un financement de 20 milliards de FCFA a été obtenu pour la mise en œuvre du programme d'appui à la gestion intégrée des espaces frontaliers (ProGEF) pour une durée de 4 ans.

Dans le souci de garantir la sécurité des personnes et des biens, nos forces de défense et de sécurité ont organisé de nombreuses patrouilles et opérations de ratissage de grande envergure dans les zones criminogènes des 13 Régions du pays.

Honorables Députés,

En termes de perspectives, dans l'amélioration de la sécurité intérieure, mon Gouvernement va redoubler d'efforts pour le renforcement de la coopération bilatérale, multilatérale et internationale.

En réitérant mes encouragements aux Forces de Défenses et de Sécurité, je tiens ici à traduire toute la reconnaissance du peuple burkinabé, aux pays frères limitrophes, aux pays frères et amis pour leurs nombreux apports dans le cadre du renforcement de la sécurité intérieure et de nos frontières.

**Monsieur le Président,
Honorables députés,**

Conformément à l'engagement du Président du Faso d'œuvrer à l'émergence d'une diplomatie d'ouverture au service d'une politique étrangère cohérente, dynamique à même d'assurer au Burkina Faso la considération et la confiance de ses partenaires, le Gouvernement a mené une politique étrangère ouverte au service du développement de notre pays, fondée sur la solidarité et résolument engagée dans la recherche de la paix et de la sécurité internationale.

Ainsi sur le plan bilatéral, nous avons pris part à trois commissions mixtes de coopération respectivement avec le Soudan à Khartoum, la République de Chine Taïwan à Ouagadougou et la Tunisie à Tunis. A l'issue des travaux de ces commissions, 17 Accords et Protocoles d'Accords ont été signés.

Par ailleurs, nous avons participé à *la 5^{ème} conférence au sommet du Traité d'Amitié et de Coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso*, du 25 au 29 juillet 2016 à Yamoussoukro. La réussite de ce sommet a permis de renforcer nos relations d'amitié et de coopération avec la Côte d'Ivoire, pays avec lequel nous sommes liés par l'histoire, la géographie et par des intérêts partagés. Elle a également permis de relancer les grands projets intégrateurs entre nos deux pays notamment le chemin de fer et l'autoroute Abidjan-Ouagadougou. L'Axe Ouagadougou – Yamoussoukro doit rester un axe fort dans le processus de l'intégration sous régionale. Ce choix diplomatique responsable relève de nos intérêts nationaux de sécurité.

Sur le plan multilatéral, il vous souviendra qu'au cours de l'année sous revue, notre pays a pris une part active à la 71^{ème} session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et aux rencontres statutaires des ensembles sous régionaux et régionaux, comme la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, de la CEDEAO et de l'UEMOA. Toutes ces initiatives ont contribué à renforcer nos liens de coopération avec les pays amis et les instances régionales et internationales. Ce dynamisme particulier de notre pays, a valu la désignation du Burkina Faso comme représentant de l'Afrique de l'Ouest au niveau du Comité de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Par ailleurs, notre pays a adhéré, en décembre 2016 à Paris au Partenariat pour le Gouvernement Ouvert, une initiative multilatérale, visant à promouvoir la transparence de l'action publique et l'ouverture à de nouvelles formes de concertation et de collaboration avec la société civile.

Honorables députés,

Si nous voulons nous affirmer avec dignité sur la scène internationale, nous avons le devoir de prendre en compte les préoccupations des Burkinabè de l'extérieur qui ont toujours montré un attachement à la mère-patrie et qui ont souvent à l'esprit le souci de son devenir. Ils n'attendent que de voir mettre en place l'environnement indispensable à leur implication active au processus du développement du Burkina Faso. La création d'un comité interministériel pour réfléchir sur les modalités pratiques de la participation

des Burkinabè de l'extérieur aux prochaines élections en 2020 et la mise en place d'un comité mixte pour la gestion du dossier « *Mont Péko* » en Côte d'Ivoire sont les prémices d'un engagement fort de mon Gouvernement à associer les Burkinabè de l'extérieur à la construction nationale. Un site web a également été conçu pour servir d'interface entre les Burkinabè de l'extérieur et ceux de la mère patrie.

Au cours de l'année en cours, mon Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la politique étrangère définie par le Président du Faso, fondée sur la défense de nos intérêts nationaux, de la liberté, de la démocratie et la préservation de la paix dans la sous-région, en Afrique et dans le monde.

Mesdames et Messieurs les Députés,

La communication et l'information occupent une place importante dans le processus de bonne gouvernance dans lequel est engagé mon Gouvernement. Des progrès ont été réalisés pour le renforcement des capacités technologiques et infrastructurelles de ce secteur, en particulier la transition vers la Télévision Numérique de Terre (TNT). Ce sont :

- la définition du plan de déploiement sur toute l'étendue du territoire ;
- la construction d'infrastructures techniques dans les stations de diffusion des villes de Bobo-Dioulasso, Banfora, Gaoua, Kaya, Fada, Dori, Léo et Manga ;
- la réception et l'installation d'équipements complets de ces stations de diffusion ainsi que ceux des stations de la ville de Ouagadougou ;
- la disponibilité d'un plan de communication et le lancement d'une campagne de sensibilisation ;
- l'adoption d'un décret permettant l'importation et la commercialisation des adaptateurs de qualité et à des prix accessibles.

A ces actions, s'ajoute la numérisation des équipements de la section réception et transmission de la RTB.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

En vue d'amener les acteurs du domaine de l'information et de la communication à être en phase avec cette transition, 75 agents ont été formés aux métiers de la TNT. Mieux, les curricula de formation de l'Institut des

sciences et techniques de l'information et de la communication ont été relus selon les normes du CAMES pour les adapter aux exigences du moment.

Pour étendre la zone de couverture des médias publics, mon Gouvernement a procédé à l'acquisition, puis à l'installation de 07 émetteurs radios dans les zones de Gaoua, Orodara, Léo, Boulsa, Kompiemga, Diapaga et Ouahigouya portant ainsi le taux de couverture radiophonique **de 52,5% à 75,5%**. A cela s'ajoute le développement de *Sidwaya mobile* et de *Sidwaya numérique*.

La politique de déconcentration des médias publics par la mise à la disposition des populations d'outils d'information et de communication de proximité, s'est poursuivie avec la construction d'infrastructures des RTB2 dans les régions du Centre-Nord et du Centre-Est. Celle de la région du Centre-Nord est en phase de finition et les équipements sont déjà acquis.

Nonobstant les efforts fournis dans le développement des médias publics, les possibilités d'information restent immenses. L'information est pour le Gouvernement une obligation et pour le citoyen un droit, mais aussi un devoir. Il a droit à l'information pour être à même de participer en toute conscience au développement du pays. L'information, c'est aussi le domaine de l'expression des libertés fondamentales. Elle permet de mesurer la vitalité de notre démocratie. Le nombre croissant des médias privés est une réalité qui atteste de la volonté du Gouvernement de favoriser la libre expression des opinions en vue de promouvoir un débat démocratique fructueux sur tous les sujets de la vie nationale.

Mais le Gouvernement est conscient que le métier de l'information et celui de la communication rencontrent des difficultés. Aussi, s'est-il engagé à soutenir les médias et la presse dans la tâche combien indispensable, de l'information des citoyens en relisant le décret portant création du Fonds d'appui à la presse privée afin de le rendre plus opérationnel. A ce jour, le Fonds dispose d'organes et d'outils de gestion, d'un statut juridique et organisationnel ainsi que du personnel. C'est dans cette même optique que le décret portant réglementation des professions publicitaires a été pris au cours de l'année 2016.

Notre ambition pour 2017 est de rendre fonctionnels le premier multiplex de la TNT ainsi que les RTB2 du Centre-Nord et du Centre-Est, d'implanter 17 émetteurs radios dans les zones frontalières en priorité et de lancer la construction des sièges de la RTB, des Editions Sidwaya et de l'ISTIC.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

On ne peut parler d'information du citoyen, de sa participation consciente au développement du pays, sans évoquer la question essentielle de la gouvernance administrative et locale. Les actions du Gouvernement se sont inscrites dans la perspective de disposer d'une administration moderne, performante, au service de l'intérêt général et surtout porteuse de développement.

Les principales actions réalisées ont porté sur la gestion des circonscriptions administratives, la gestion des libertés publiques, des affaires politiques et des frontières.

Ainsi, le Gouvernement a adopté des décrets portant respectivement sur l'organisation administrative du territoire et attributions des chefs de circonscription administrative au Burkina Faso et sur l'organisation du gouvernorat, du haut-commissariat et de la préfecture. L'adoption de ces décrets contribuera à renforcer la base règlementaire des circonscriptions administratives.

La volonté de mon Gouvernement de faire de la décentralisation la voie de l'ancrage de la démocratie et du développement à la base, s'est traduite entre autres par :

- l'adoption de 21 protocoles d'opérations entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- la finalisation de la cartographie de la coopération décentralisée ;
- la signature des textes relatifs à l'entente et au partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée.

Le Gouvernement a également eu le souci de mieux accompagner la décentralisation et le développement local, en adoptant un ensemble de textes y relatifs :

- le projet de loi portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des collectivités territoriales et ses textes d'application ;

- le décret portant subvention de l'Etat pour la prise en charge salariale des agents des Collectivités territoriales formés dans les Instituts Régionaux d'Administration.

A cela s'ajoute l'opérationnalisation du logiciel d'aide à l'élaboration des ratios et agrégats financiers des Collectivités Territoriales.

Pour ce qui est du financement de la décentralisation, une convention a été signée avec les partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre du programme « décentralisation et participation citoyenne ».

Dans le domaine de la protection civile, la principale action menée est relative à l'ouverture du Centre de secours et d'incendie de Kaya.

Au titre de l'état civil, le Gouvernement a procédé à l'adoption de la stratégie nationale révisée de l'état civil au Burkina Faso, dont l'opérationnalisation est prévue en 2017 et à la formation des présidents des tribunaux départementaux, des officiers et agents de l'état civil de certaines communes.

En termes de perspectives, mon Gouvernement envisage cette année :

- la réalisation de la cartographie des risques des 13 régions du pays ;
- la relecture du Code général des collectivités territoriales et les principaux référentiels ainsi que les plans d'actions associés ;
- la finalisation de la stratégie nationale d'administration du territoire ;
- le renforcement de la représentation de l'Etat dans les zones frontalières et la sécurisation des limites frontalières ;
- la mise en place de la nouvelle phase du Programme d'appui aux collectivités territoriales ;
- la poursuite du maillage du pays par la réalisation d'infrastructures adéquates dans les différentes régions non couvertes et la construction du siège de l'Institut d'Etudes de Protection Civile ;
- la poursuite de la modernisation de l'état civil ;
- la tenue des élections municipales partielles dans les communes dont les conseils municipaux sont déchus.
- la conduite de réflexions sur le statut de la chefferie coutumière.

Honorables Députés,

La mise en place d'un guichet unique des associations participe à un meilleur encadrement et suivi des organisations de la société civile. Elle a ouvert une grande opportunité à l'enregistrement de 790 dossiers de déclarations d'existence d'associations. La création d'organisations de la société civile, leur capacité d'analyser avec pertinence les problèmes nationaux est, au-delà de l'expression des libertés, une preuve que notre démocratie se renforce d'année en année. Il convenait que le Gouvernement accompagne cette dynamique de l'expression démocratique en mettant en place le cadre réglementaire. Ainsi, la prise du décret portant création d'un registre national des organismes à but non lucratif procède de cette nécessité.

L'un des problèmes majeurs de ce début du XXI^e siècle est la montée de l'intolérance religieuse avec pour corollaire l'extrémisme religieux. Le Burkina Faso, connu pour être un exemple de tolérance religieuse, n'est malheureusement pas épargné par ce phénomène. Les extrémistes, et qui plus est, les terroristes, profitent des dispositions d'un imaginaire collectif marqué par l'enchantement, pour diffuser un discours religieux du salut, dont le caractère radical marque une rupture avec le discours de paix et de tolérance traditionnellement enseigné. Ils manipulent cette frange encore fragile de la jeunesse désœuvrée, y recrutent par lavage de cerveau des militants, prêts à en découdre avec l'ordre établi.

Après les incompréhensions sur le projet de loi sur les libertés religieuses, ce projet de pacte collectif du vivre-ensemble pacifique, le Gouvernement explore les possibilités d'une concertation en vue d'aplanir les éventuelles difficultés. Pour conjurer les effets pervers d'un terrorisme qui fait collusion avec les religions de paix, le Gouvernement a opérationnalisé l'Observatoire national des faits religieux et cartographié les organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre l'extrémisme religieux, le terrorisme et le blanchiment des capitaux. Il encourage toute initiative allant dans le sens du dialogue religieux et interculturel, facteur de rapprochement et d'intercompréhension sur les visions du monde et de la société.

Quant à la gestion des affaires politiques, l'Etat a mis à la disposition des partis et formations politiques un financement de 500 millions de FCFA en période non électorale et de 365 millions de FCFA pour les élections municipales.

La Fonction Publique étant le levier de la gestion de l'appareil d'Etat, il importe d'assurer une gestion efficiente et juste de ses ressources humaines. A cet égard, la loi 081 a été adoptée en remplacement de la loi 013.

Au 31 décembre 2016, sur 139 935 agents prévus, 131 793 agents ont été reversés conformément à ces nouveaux textes, soit un taux de 94,2%.

Le Gouvernement a poursuivi en 2016 la modernisation de sa gestion des ressources humaines. C'est dans ce sens que la plateforme « e-Concours » a été renforcée, passant de 1 à 10 concours directs de catégorie A afin de permettre la réception en ligne des dossiers de candidatures. Au total, 21 562 postes ont été pourvus à la session 2016.

L'organisation de ces concours s'est déroulée dans la transparence et l'équité.

Il faut également saluer la mise en place du guichet virtuel de l'administration publique. En effet, cette plateforme permet aux usagers d'accéder directement en ligne aux informations, procédures, formulaires et services de l'administration publique.

Honorables Députés,

L'année 2016 a été particulièrement agitée par une avalanche de grèves dans différents secteurs d'activités du pays, en particulier de la Fonction publique. La même tendance se poursuit depuis le début de cette année de la façon la plus radicale, avec notamment des sit-in conduisant à la paralysie totale, durant de longues périodes, au niveau de certains départements ministériels, susceptible de contrarier la mise en œuvre réussie du PNDES.

Mon Gouvernement est profondément attaché au respect des libertés garanties par la loi fondamentale du pays. Il met en avant le dialogue social comme cadre d'expression et de résolution des revendications sociales, notamment salariales.

La récente rencontre Gouvernement/syndicats sanctionnée par un communiqué final a indiqué les avancées dans le traitement des problèmes globaux des travailleurs. Toutefois, le dialogue se poursuit sur les questions en suspens.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du dialogue social, le Gouvernement a créé le Haut Conseil du Dialogue Social qui a vocation à être l'instance d'analyse des préoccupations sociales en vue de leur apporter les réponses appropriées. Convaincu que le développement ne peut se faire que dans un climat social apaisé, le Gouvernement compte instaurer très prochainement, un cadre de dialogue Gouvernement/Patronat et procéder à la relecture de la loi relative au Code du travail.

Enfin, face à la recrudescence des revendications salariales, j'ai demandé aux Ministres concernés d'entamer les études préalables à l'organisation avant la fin de l'année 2017 d'une concertation avec les partenaires sociaux sur les conditions de rémunération des agents de la fonction publique.

En matière de protection sociale, les efforts du Gouvernement ont permis d'étendre la protection sociale aux acteurs du monde rural et de l'économie informelle. Cela a favorisé l'immatriculation de 1 317 assurés volontaires à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

La tenue d'un forum national sur la retraite a permis d'approfondir l'analyse des facteurs et des contraintes qui menacent la viabilité financière ainsi que la pérennité des systèmes de retraite. Des stratégies pertinentes ont ainsi été proposées pour une meilleure prise en charge de nos retraités.

Le renforcement des capacités opérationnelles des institutions de prévoyance sociale s'est traduit par l'enrôlement biométrique des pensionnés de la CARFO et la finalisation de l'extension du site annexe de Paspanga. Des missions conjointes d'information et de partage d'expériences sur l'Assurance maladie universelle ont été organisées en vue de l'opérationnalisation réussie du Régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso. De plus, la promotion de la mutualité sociale permettra d'étendre l'assurance maladie à tous.

En termes de perspectives, il est prévu entre autres :

- d'élaborer et adopter le répertoire interministériel des métiers de l'Etat et les textes d'application du Statut Général de la Fonction Publique d'Etat ;
- d'élaborer les codes d'éthique et de déontologie des ministères ;
- d'adopter et mettre en œuvre la nouvelle politique nationale de la bonne gouvernance ;

- de poursuivre la relance des conseils de discipline ;
- de continuer l'amélioration du dispositif d'organisation des concours ;
- de mettre en œuvre le nouveau système d'évaluation de la performance des structures de l'administration publique ;
- de rendre fonctionnel les organes de coordination de la déconcentration ;
- de renforcer le personnel de l'Inspection techniques des services ;
- d'instituer des conférences de la Fonction publique ;
- de mener un plaidoyer pour le financement du Régime d'Assurance Maladie Universelle ;
- de mettre en œuvre le tiers paiement de la gratuité des soins ;
- de procéder à l'immatriculation des acteurs du secteur formel ;
- de renforcer les capacités des principaux acteurs impliqués dans l'opérationnalisation de l'assurance maladie ;
- de finaliser le plan stratégique de développement des mutuelles sociales ;
- de mettre en place l'Organe administratif de la mutualité (OAM) et le fonds national de garantie(FNG) ;
- d'opérationnaliser le Haut Conseil de Dialogue Social ;

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Au titre de la gouvernance économique, les performances de 2016 montrent que notre économie a su tirer profit d'une conjoncture extérieure favorable marquée par une remontée des cours des matières premières exportées, dont l'or en progression de 7,6%, le zinc en accroissement de 8,2%, le coton en hausse de 5,6% et un niveau bas du cours du baril de pétrole.

Au plan national, les estimations font état d'une nette reprise de l'activité économique en 2016. Comme je l'ai indiqué précédemment, le taux de croissance du PIB se situerait à 6,2%, en amélioration de 2,2 points de pourcentage, comparé aux performances de 2015. Cette accélération sensible du rythme de la croissance découle principalement du rebond de l'activité dans le secteur primaire qui a enregistré une hausse de sa valeur ajoutée de 4,5%, d'une amélioration de l'activité dans le secondaire de 5,1% et d'une résilience du secteur tertiaire de 5,9%.

Ces performances ont été enregistrées dans un contexte macroéconomique caractérisé par :

- une inflation en baisse, car le taux est ressorti à moins 0,2% (-0,2%) alors qu'il était de 0,9% en 2015,
- une légère amélioration de la balance commerciale de 6,5 milliards de FCFA,
- une hausse des avoirs extérieurs de 45% et du crédit intérieur de 1,7%.

Dans le domaine des finances publiques, la situation est caractérisée par une bonne orientation de la mobilisation des ressources et une amélioration dans l'exécution des dépenses publiques après deux années de ralentissement.

En effet, les recettes totales mobilisées ont été de l'ordre de 1 409,9 milliards de FCFA en 2016, en progression de 10,2% par rapport à l'année précédente où elles étaient en baisse de 3,3%. Les recettes propres mobilisées s'élèvent à 1 232,5 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 95,8%. Cette performance est principalement liée à la hausse des recettes fiscales de 15,6%, permettant ainsi d'améliorer le taux de pression fiscale à 15,5% du PIB en 2016 contre 14,5% en 2015 pour une norme minimale fixée à 20% au niveau de l'UEMOA.

Ces résultats ont été atteints grâce aux nombreuses réformes et mesures prioritaires mises en place, parmi lesquelles :

- l'adoption de la loi portant contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties ;
- l'augmentation des taux des droits exigibles sur certains produits de luxe ;
- l'institution d'un droit de mutation forfaitaire à payer en matière de mutation d'immeuble au profit des personnes physiques ;
- la dynamisation de la Direction des enquêtes et de la recherche fiscales ;
- l'opérationnalisation du Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE) ;
- le renforcement de l'organisation et de l'efficacité des administrations fiscales et douanières ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- le renforcement du contrôle et de la lutte contre la fraude et la corruption ;

- l'informatisation des différents centres des impôts ainsi que le renforcement de leur inter-connectivité ;
- le suivi électronique des marchandises en transit sur les principaux corridors.

Des efforts ont été également déployés dans la mobilisation des ressources extérieures à travers le renforcement des relations de coopération avec les partenaires techniques et financiers qui a permis la signature de conventions de plus de 655 milliards de FCFA dont environ 162 milliards au titre des appuis budgétaires.

Enfin, dans le but d'améliorer le recouvrement des ressources publiques, le Gouvernement a mis en place un nouveau dispositif d'encaissement des chèques, à travers l'ouverture de 521 comptes bancaires dans 13 banques au profit des receveurs des administrations financières. Cela a permis une réduction du stock et du flux des chèques impayés de 1,1 milliards de FCFA.

Au titre des dépenses totales et prêts nets, la situation provisoire d'exécution fait état d'un accroissement de 15,3% en glissement annuel, s'affichant à 1 629,8 milliards FCFA en 2016, imputables aux dépenses courantes (+187,4 milliards de FCFA) et dans une moindre mesure aux dépenses d'investissement (+25,3 milliards de FCFA).

Le solde budgétaire base engagement ressort déficitaire en 2016 à 219,9 milliards FCFA contre un déficit de 135,3 milliards FCFA en 2015. En pourcentage du PIB, le déficit budgétaire a augmenté de 1,1 point, passant de 2,1% en 2015 à 3,2% en 2016.

Cette dégradation des comptes publics a été observée malgré les nombreuses mesures prises par le Gouvernement pour réduire le train de vie de l'Etat. On peut relever entre autres :

- la prise d'actes pour limiter à deux (2) le nombre de véhicules par ministre ainsi que la prise de textes réglementaires limitant l'achat de véhicules de grosse cylindrée pour les Directeurs Généraux des entreprises publiques et des fonds et la définition des catégories de véhicules à acquérir ;
- la prise d'un décret sur la rationalisation des dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone dans les administrations publiques ;

- le plafonnement des crédits de communication alloués au Président du Faso, aux membres du Gouvernement et aux Présidents d'Institutions ;
- la rationalisation de la charge locative qui a induit une économie de 372 millions de FCFA à travers la résiliation de 42 contrats.

En termes de perspectives au niveau des finances publiques, mon Gouvernement entend poursuivre les actions visant :

- l'optimisation de la mobilisation des ressources intérieures et extérieures pour financer le PNDES ;
- une meilleure absorption des ressources mobilisées ;
- l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique ;
- le renforcement de la lutte contre la corruption et la mise en place de cellules anti-corruption dans toutes les structures financières ouvertes aux usagers et partenaires.

En matière de réforme du secteur des marchés publics et du partenariat public-privé, les actions de mon Gouvernement ont porté sur l'allègement des conditions d'exécution des projets, programmes et activités de développement. Ainsi, le délai de passation des marchés est passé de 90 jours à 15 jours sans recours et à 20 jours avec recours pour les procédures de droit commun en appel d'offres ouvert. Par ailleurs, la loi portant réglementation générale de la commande publique a été adoptée en vue d'assurer la conformité du dispositif national de gestion de la commande publique avec les normes internationales et de garantir l'indépendance du mécanisme de régulation en la matière.

Dans la même démarche, des audits ont été réalisés sur 232 marchés publics, représentant plus de 20% des marchés passés sur le budget de l'Etat en 2015, pour un montant de plus de 125 milliards de FCFA. Ces audits ont révélé certaines irrégularités portant sur la gestion de la commande publique, des comptes de dépôts, des régies d'avances, des caisses de menues dépenses, du carburant et des lubrifiants.

Aussi, un des résultats majeurs en matière d'amélioration de la gouvernance budgétaire et financière est l'apurement en 2016 de toutes les créances régulières de la dette intérieure.

Par ailleurs, la tenue régulière des cadres de concertation et l'opérationnalisation des unités de vérification des dépenses dans les ministères et institutions ont permis de réduire considérablement les délais de

paiement des dépenses. En effet, le délai moyen entre la liquidation et le paiement en 2016 ressort à 23 jours contre 47 jours auparavant.

Honorables Députés,

Les perspectives de croissance de l'année 2017 restent favorables. L'activité économique devrait toujours bénéficier d'une conjoncture internationale relativement favorable et d'un environnement interne propice, sous réserve d'un climat social apaisé.

Sous cette réserve, le taux de croissance est projeté à 7,8% en 2017 en lien avec l'accélération de l'activité dans les mines, les manufactures, les BTP, les services, le secteur agro-sylvo-pastoral et l'énergie. Mieux, le profil de la croissance attendue en 2017 pourrait se renforcer et atteindre les objectifs du PNDES (+8,4%) sous l'impulsion de la bonne exécution dudit plan, notamment en matière d'investissements.

Les principaux facteurs contribuant à cette bonne performance seraient liés à la consolidation des actions dans le domaine agro-sylvo-pastoral à travers la poursuite de l'opérationnalisation des pôles de croissance (Bagré, Samendeni-Sourou, Sahel), la poursuite de l'accompagnement aux producteurs, l'intensification des actions dans la maîtrise de l'eau, etc.

En outre, la dynamique de l'activité économique serait soutenue par l'intensification des investissements publics dans les infrastructures routières, énergétiques, de télécommunications, etc. Cela devrait contribuer à soutenir la branche des bâtiments et travaux publics dans un contexte de mise en œuvre des réformes amorcées pour plus de célérité et d'efficacité dans l'exécution des dépenses d'investissements.

Aussi, l'activité minière devrait connaître une croissance notable pour atteindre 45 tonnes d'or avec l'entrée en production de deux (02) nouvelles mines d'or (HOUNDE GOLD et NETIANA MINING), portant ainsi à dix (10) le nombre de mines industrielles en exploitation. La production de zinc devrait rester à sa tendance historique de 130 000 tonnes.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans le cadre du pilotage de l'économie et de la gestion du développement à la suite de l'adoption du Plan national de développement économique et social (PNDES) que j'ai évoqué, mon

Gouvernement a organisé la Conférence des partenaires du Burkina Faso pour son financement, à Paris les 07 et 08 décembre 2016. Cette conférence a été un succès non seulement par la qualité du dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires tant publics que privés, mais également par l'ampleur des annonces des contributions attendues.

En effet, il convient de rappeler que les intentions de financements publics et privés enregistrées s'élèvent à plus de 18 000 milliards de FCFA pour un besoin de financement estimé à 5 570,2 milliards de FCFA. Le mérite de ce succès revient à tous les acteurs impliqués à un niveau ou à un autre, y compris le peuple burkinabé, le Gouvernement et nos partenaires qui nous ont accompagnés durant tout le processus.

En plus du PNDES, les actions de mon Gouvernement entrant dans le cadre d'une bonne formulation et d'un suivi efficace de nos politiques de développement, ont porté sur :

- l'élaboration des politiques et stratégies dont le PNDES, le schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire et la stratégie globale de lutte contre la fraude ;
- l'élaboration du profil du dividende démographique du Burkina Faso qui fournit un éclairage sur la question de la population et la nécessité de prendre en compte ce facteur dans la planification du développement ;
- l'élaboration du Programme Triennal d'Investissement Public Glissant ;
- le déclenchement du processus de Recensement général de la population et de l'habitation avec l'organisation d'une table ronde qui a permis de mobiliser 18,6 milliards de FCFA sur un coût global de 19,9 milliards de FCFA ;
- le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route des Objectifs de Développement Durable.

Dans le souci d'améliorer les conditions socio-économiques des populations à la base, le Président du Faso a procédé au lancement de la phase pilote du Programme National d'Appui au Développement des Economies Locales d'un coût global estimé à plus de 338 milliards de FCFA sur la période 2016-2020.

En ce qui concerne l'amélioration de l'environnement des affaires, les actions majeures qui ont été entreprises en 2016 concernent :

- la réduction de capital minimum pour la création des SARL qui passe de cent mille (100 000) FCFA à cinq mille (5 000) FCFA ;
- la mise en place du Système Intégré des Guichets Uniques (SIGU) qui a permis d'interconnecter les Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE) et les administrations partenaires, entraînant la réduction de la durée de traitement des dossiers de création d'entreprises de 5 jours à 24 heures maximum à Ouagadougou et à 03 jours en moyenne dans les CEFORE déconcentrés ;
- l'adoption du Registre des Société Civile et des Métiers ;
- l'adoption de la Loi sur les Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) en vue de la réduction de l'asymétrie d'informations entre les prêteurs et les emprunteurs afin d'améliorer l'accès des populations aux services financiers.

Ces efforts ont permis d'atteindre des résultats importants, notamment :

- la création de 11 661 entreprises par les Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE) ;
- la délivrance de 538 permis de construire avec un délai moyen de traitement des dossiers estimé à 17 jours.

Dans le cadre de l'accomplissement des formalités d'investissement et de commerce, les résultats engrangés sont entre autres :

- l'octroi de 209 autorisations d'implantation pour 186 milliards de francs CFA d'investissements et 5 342 emplois attendus ;
- l'octroi de 38 agréments au code des investissements pour 370 milliards de francs CFA d'investissements et 2 002 emplois attendus.

En termes de Perspectives, dans la gouvernance économique l'action publique portera sur :

- le renforcement des capacités du secteur privé, surtout celles des PME/PMI ;
- la mise en place de mécanismes de financement adaptés aux besoins de la transformation structurelle de l'économie ;
- la promotion d'un environnement des affaires propice à la rentabilité de l'investissement notamment l'amélioration de notre classement dans le rapport « doing business » ;
- l'accompagnement du secteur informel vers sa formalisation.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le renforcement du capital humain est au cœur des priorités du Gouvernement. C'est une promesse de campagne du Président du Faso et l'un des trois axes du PNDES. A ce titre, la recherche permanente d'un meilleur état de santé pour l'ensemble de nos populations, telle que déclinée dans notre nouveau référentiel de développement, a guidé notre action tout au long de l'année 2016.

La tenue des états généraux des hôpitaux en décembre 2016, a permis de faire un diagnostic organisationnel et fonctionnel du système des soins et de proposer des recommandations visant à améliorer la performance des hôpitaux au rang desquelles, on retiendra la fonction publique hospitalière. Ce cadre spécifique favorise d'abord la mise à jour de la carte sanitaire afin de faire le point sur la situation exhaustive des infrastructures existantes. Il favorise ensuite le processus de son développement qui passe nécessairement par une planification des besoins en construction et en équipements. Cette approche permettra de rapprocher les services de santé à 5 km environ.

En 2016, les actions menées en vue d'améliorer l'accès aux services de santé se présentent comme suit :

- la construction de 59 nouveaux CSPS portant leur nombre total à 1 767 ; ce qui a permis de réduire le rayon moyen d'action théorique en 2016 à 6,1 km contre 6,8 km en 2015 ;
- 48 CSPS de chefs-lieux de communes ont été transformés en Centres-médicaux et 257 réhabilités. Environ 4,5 milliards de FCFA ont été transférés aux communes pour le fonctionnement des CSPS ;
- l'achèvement des travaux de construction de l'hôpital de district de Bogodogo. Cet hôpital a ouvert ses portes le 7 mars 2017 ;
- l'achèvement et la réception du bâtiment du centre d'hémodialyse du CHU Sanou Sourou.

Outre ces réalisations précitées, plusieurs autres infrastructures sanitaires ont été mises en chantier en 2016. Il s'agit notamment du CHR de Ziniaré, de l'unité de néonatalogie au CHU Charles De Gaulle, du Centre de soins spécialisés de haut niveau en neurochirurgie, du service d'imagerie médicale de l'Hôpital de district de Bogodogo et du centre de cancérologie.

En matière d'équipements sanitaires, plus de 5 milliards de FCFA ont été investis pour la réalisation de 2 unités de production d'oxygène aux CHU Yalgado Ouédraogo et Sourou Sanou, l'acquisition d'équipements de dialyse au profit de l'Hôpital de Tengandogo, l'acquisition d'équipements et de matériels medicotechniques pour le service de gynécologie et d'obstétrique de l'hôpital de district de Bogodogo et l'acquisition d'équipements pour le centre de cancérologie.

Au cours de l'année 2016, 2 471 nouveaux agents de santé dont 433 médecins généralistes, 47 pharmaciens, 1 767 paramédicaux ont été recrutés, ce qui contribue à accroître de manière substantielle les ressources humaines en santé. Ces recrutements viennent renforcer le personnel constitué de 720 médecins généralistes et 475 spécialistes. Désormais le nombre de médecins généralistes s'élève à 1 153. Ces efforts sont significatifs quoiqu'insuffisants par rapport à la demande.

Des efforts non moins substantiels ont été accomplis en matière de gestion du personnel permettant de porter la proportion des CSPS remplissant les normes minimales en personnel à 94,3% contre 89,8% en 2015.

L'optimisation de la gestion des ressources humaines a permis de faire en sorte que chaque centre hospitalier régional dispose à ce jour d'au moins 2 gynécologues obstétriciens et 2 cardiologues.

Néanmoins, le besoin en personnel de santé se fait toujours sentir au niveau des zones rurales et particulièrement celles d'accès difficile. C'est ainsi que l'affectation de médecins spécialistes dans les CHR doit être soutenue surtout avec l'option prise d'en faire des centres hospitaliers universitaires (CHU).

Honorables Députés,

Pour renforcer et pérenniser les soins dans les services de dialyse, des urgences et de la transfusion sanguine, de nouvelles filières de formation, celles des « *Attachés de santé en urgences médicales et chirurgicales et en Hémodiologie* » ont été ouvertes. La filière « *Attachés de santé en Hémodialyse* » devrait bientôt être opérationnelle.

Le Gouvernement ne saurait atteindre les objectifs d'une couverture sanitaire suffisante sans l'apport des structures de santé privées. Les prestations des 450 structures de santé privées sont un complément indispensable à l'offre

de soins, toutes catégories confondues. Leur contribution dans la lutte contre la flambée de la dengue observée en 2016 a été déterminante.

Mon Gouvernement a tenu à respecter la promesse du Président du Faso en ce qui concerne la gratuité des soins des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans. Cette mesure historique couvre environ 25% des Burkinabè et constitue de ce fait, un pas décisif vers la mise en œuvre effective de l'accès universel aux soins à travers l'opérationnalisation de la loi portant régime d'assurance maladie universelle.

La gratuité de la prise en charge s'est étendue au dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus et au traitement des lésions précancéreuses du col de l'utérus par cryothérapie. Au total, 6,8 millions d'épisodes de maladies de l'enfant de moins de 5 ans, 1,2 million d'épisodes de maladies de femmes enceintes et de soins prénataux, 431 422 accouchements et 12 979 césariennes ont été réalisés au cours de l'année 2016 dans le cadre de la gratuité des soins. Le coût global de cette mesure s'élève à plus de 22 milliards de FCFA dont 96,4% assurés par le budget de l'Etat.

Malgré l'effet positif induit, certaines difficultés sont apparues et constituent des défis à relever pour le succès de la mesure. Il s'agit entre autres, des ruptures de médicaments et d'intrants, aggravées par la crise survenue au niveau de la direction de la CAMEG, l'insuffisance d'appropriation par les acteurs et le déficit de sensibilisation à l'endroit de la population.

Dans le but de renforcer la participation communautaire, le Gouvernement a recruté 18 212 agents de santé à base communautaire pour couvrir 9 106 villages du Burkina Faso.

Les efforts de mon Gouvernement ont permis de poursuivre l'immunisation contre les maladies évitables par la vaccination avec l'introduction de nouveaux vaccins. Pour l'ensemble des antigènes, les couvertures vaccinales sont à un niveau très appréciable de plus de 98%.

Honorables Députés,

Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, plus de 10 millions de moustiquaires imprégnées à longue durée d'action ont été acquises au profit de 4 millions de ménages et 4 campagnes de chimio prophylaxie saisonnière de lutte contre le paludisme chez l'enfant ont été menées.

En ce qui concerne la lutte contre la malnutrition, on retiendra les actions suivantes :

- deux campagnes de supplémentation en vitamine A ont permis de toucher plus de 3 millions enfants de 6 à 59 mois ;
- deux campagnes de déparasitage ont permis de toucher 2,8 millions enfants de 12 à 59 mois ;
- la prise en charge gratuite de la malnutrition aigüe a concerné 425 850 enfants.

Ces actions ont contribué à la réduction de la prévalence de la malnutrition chronique qui est passée de 29,1% en 2015 à 23% en 2016.

Dans le domaine de la lutte contre la tuberculose, 4 296 cas de tuberculose toutes formes confondues ont été diagnostiqués et pris en charge gratuitement.

Les maladies tropicales négligées n'ont pas été en reste au cours de l'année 2016. En effet, les campagnes organisées pour les personnes âgées de 5 ans et plus, ont permis de toucher :

- pour la filariose lymphatique, 5,5 millions personnes, soit une couverture thérapeutique de 79,1% ;
- pour la schistosomiase, 8,8 millions de personnes, soit une couverture thérapeutique de 96,8% ;
- pour le trachome, 4,4 millions personnes, soit une couverture thérapeutique de 93,6% ;
- pour l'onchocercose, 157 521 personnes, soit un taux de couverture de 79,9% ;
- pour les géo-helminthiases, plus de 5 millions de personnes âgées de 5 à 14 ans, soit une couverture thérapeutique de 98,9%.

L'utilisation des services de santé s'est accrue en 2016 avec un nombre de contact par habitant et par an de 1,01 contre 0,87 en 2015.

De plus, les indicateurs de santé montrent une amélioration considérable de l'état de santé de la femme avec une mortalité maternelle intra hospitalière qui s'est établie à 98,9 pour 100 000 parturientes contre 103,4 pour 100 000 en 2015.

En termes de perspectives, les actions du Gouvernement pour cette année 2017 consisteront à :

- poursuivre l'amélioration de la qualité et de la quantité de l'offre des services de santé ;
- réduire les inégalités régionales d'accès à la santé ;
- renforcer le système d'information sanitaire ;
- mettre à la disposition des centres de santé des ressources humaines et des infrastructures aux normes internationales ;
- renforcer la gouvernance des établissements de santé.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La politique de l'éducation nationale a été au cœur de l'action Gouvernementale au cours de l'année écoulée.

Au niveau du préscolaire, les actions menées par le Gouvernement ont visé à renforcer l'offre éducative et à améliorer significativement les conditions d'enseignement/apprentissage dans tous les ordres d'éducation.

A ce titre, 4 blocs de 2 salles de classe ont été construits et livrés au niveau du préscolaire.

Au niveau de l'éducation de base les résultats réalisés portent essentiellement sur :

- la construction de 142 écoles en matériaux définitifs sur une prévision de 160 écoles primaires sous paillotes à résorber ;
- la réalisation de 126 CEG et 26 lycées.

En ce qui concerne l'éducation post primaire générale et technique, les actions majeures conduites par mon Gouvernement ont abouti à des résultats majeurs suivants :

- 80 encadreurs pédagogiques et 595 enseignants ont été formés à l'enseignement multilingue ;
- 4 068 élèves soit 2% des sortants du primaire et post-primaire ont été affectés à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels;
- 3 259 élèves, âgés de 14 ans, soit 5% des effectifs, ont été orientés vers les cycles de métiers des Centres d'éducation de base non formelle et Centres de formation professionnelle non formelle ;

- la scolarité de 242 398 filles nouvellement inscrites en première année du primaire public a été entièrement subventionnée à raison de 1000 francs CFA par fille ;
- 428 filles du post primaire en situation de vulnérabilité ont été identifiées et un appui spécifique de 35 000 FCFA par fille a été prévu en leur faveur.

Au niveau de l'éducation non formelle, 3 249 centres pour adultes et 290 centres pour adolescents ont été ouverts dans le but d'alphabétiser tous les adolescents de 9 à 15 ans et les adultes de 16 à 34 ans.

Mon Gouvernement a fait du développement de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP), une des priorités du Programme présidentiel en vue de résoudre le problème du chômage et d'employabilité des sortants du système éducatif. Dans cette optique, il s'est employé à accroître l'offre d'EFTP par la construction de 05 centres de formation technique et professionnelle, de 03 lycées techniques et professionnels, de 2 lycées scientifiques ainsi que le recrutement spécial et le déploiement de jeunes diplômés au post-primaire et à l'EFTP.

Aussi, dans le souci de promouvoir la série scientifique et l'enseignement technique et professionnel, des mesures incitatives ont-elles été prises en faveur des élèves de ces différentes filières. Il s'agit notamment de :

- l'octroi d'une bourse mensuelle de 10 000 FCFA par élève ;
- la dotation en matériel de travail d'une valeur de 25 000 FCFA par élève de l'EFTP.

Au total, ce sont 735 élèves qui ont été bénéficiaires au compte de 2016, soit 481 élèves de l'EFTP et 254 élèves des classes de 1^{ère} C.

En termes de perspectives pour le secteur de l'éducation, il est prévu de résorber les écoles sous paillotes, de construire de nouveaux établissements au profit du post primaire, du secondaire et d'accroître annuellement l'effectif du personnel enseignant d'au moins 13% à l'horizon 2020 de sorte à porter progressivement le ratio élèves/maître global à un maximum de 50 élèves pour un enseignant.

L'atteinte de cet objectif commande de travailler à l'élimination des disparités de tout genre à travers la poursuite de la mise en œuvre du principe de gratuité de l'enseignement jusqu'à l'âge de 16 ans. Aussi, mon

Gouvernement mène-t-il une réflexion sur les possibilités de réduire la durée du primaire de 6 à 5 ans, ainsi que le volume horaire, tout en préservant la qualité de l'enseignement.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La formation professionnelle est l'un des canaux privilégiés pour assurer l'insertion socio-professionnelle de nos jeunes et réduire ainsi le chômage. A ce titre, au cours de l'année 2016, 2 206 jeunes ont été formés par apprentissage, 175 apprenants ont bénéficié d'une formation modulaire qualifiante.

Le Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré et le Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou ont formé 321 apprenants dans divers domaines.

Aussi, 188 jeunes ont été mis en position d'apprentissage au niveau de la région du Centre dans les métiers de mécanique-auto, mécanique-cyclo, électricité bâtiment, menuiserie métallique et coupe-couture.

Dans le cadre du financement de la formation professionnelle, de nombreuses actions ont été exécutées à hauteur de 3,1 milliards de FCFA et ont permis de former 16 262 bénéficiaires.

La mise en place du Centre d'Incubation a favorisé le développement d'une approche formation-insertion à travers l'installation d'unités d'incubation pour des métiers divers.

Dans la même logique de renforcement des établissements de métiers, le Centre de Formation Professionnelle Industrielle de Bobo-Dioulasso a connu l'installation d'équipements complémentaires. A terme, l'établissement aura une capacité d'accueil de 240 à 300 apprenants avec la possibilité d'augmenter le nombre des apprenants.

Pour 2017, mon Gouvernement poursuivra ses efforts en matière de formation professionnelle pour faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Il s'agira particulièrement :

- d'améliorer le pilotage du système de la formation professionnelle qualifiante par une gestion collégiale de tous les acteurs identifiés de l'EFTP ;
- de tenir les états généraux de la formation professionnelle ;

- d'accroître la qualité et l'ingénierie de la formation professionnelle qualifiante en rendant les formations adéquates avec les réalités économiques et la situation de l'emploi ;
- d'accroître l'accès à la formation professionnelle qualifiante à travers la création des établissements de formation, aussi bien dans le domaine public que dans le secteur privé ;
- de conduire le processus de certification des formations professionnelles.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Faire de l'enseignement supérieur un système générateur de cadres compétents, porteurs d'innovations pour stimuler le développement a été au cœur des préoccupations de mon Gouvernement tout au long de l'année 2016.

A cet effet, l'enseignement supérieur a été inscrit au titre des priorités nationales dans le PNDES avec la création d'un Conseil Présidentiel pour l'Enseignement Supérieur.

La préoccupation à l'heure actuelle est de sortir l'enseignement supérieur de la crise qui mine son efficacité à la fois interne et externe. L'impératif pour le Gouvernement est de sortir l'université burkinabè de la crise et de lui redonner ses lettres de noblesses. La priorité est donc de normaliser de façon progressive les années académiques à partir du 02 octobre 2017.

Pour atteindre cet objectif, nous avons réalisé d'ores et déjà des bâtiments pédagogiques et acquis des équipements.

Au niveau de l'Université Ouaga I Professeur Joseph KI-ZERBO, on enregistre :

- l'achèvement et l'équipement d'un bâtiment R+2 pour servir de salle de cours ;
- l'achèvement d'un bâtiment pédagogique ;
- l'équipement d'un laboratoire pédagogique ;
- l'achèvement de la construction du technopôle pédagogique en R+2.

A ces infrastructures, s'ajoutent :

- l'achèvement et l'équipement d'un amphithéâtre de 700 places à l'Institut des Sciences ;
- l'achèvement et l'équipement d'un bâtiment pédagogique en R+2 à l'Université de Koudougou.

Eu égard à l'accroissement de plus en plus important du nombre d'étudiants, le Gouvernement a affiché sa volonté de doter chaque région d'une université. Il entend répondre à la fois à l'explosion tendancielle des effectifs et au souci de faire de l'université le levier du développement des régions. En fonction de cette politique, il a décidé d'ériger les Centres Universitaires Polytechniques de Fada N'Gourma, Ouahigouya et Dédougou en universités à part entière d'ici à la fin de l'année 2017 et d'ouvrir des centres universitaires à Gaoua et à Kaya pour la rentrée 2017-2018.

A ce titre, les réalisations suivantes ont pu être effectuées au profit des universités et centres universitaires existants :

- l'achèvement de la construction et l'équipement du bâtiment pédagogique pour UFR avec laboratoires en R+2 au Centre Universitaire Polytechnique de Dédougou ;
- la construction du bâtiment pédagogique pour UFR avec laboratoires en R+2 aux Centres Universitaires Polytechniques de Ouahigouya et Fada N'Gourma ;
- la construction de restaurants universitaires de 600 places chacun sur les sites de ces 03 Centres Universitaires Polytechniques ;
- l'achèvement de la construction du restaurant de 300 places à l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé de l'Université polytechnique de Bobo.

Une des actions fortes de mon Gouvernement au cours de l'année 2016 a été l'attention particulière qu'il a accordée à la résolution du problème foncier de l'Université Ouaga II. La forte implication du Gouvernement a permis un dénouement du différend foncier entre l'Université de Ouaga 2 et les populations affectées. Le site ayant été déclaré zone d'utilité publique, la reprise des travaux a permis la poursuite de la construction d'un complexe d'amphithéâtres de 2 500 places.

En matière de renforcement de la fourniture des services sociaux aux étudiants, le Gouvernement a pris plusieurs mesures ayant permis de faire face à l'accroissement de la demande des étudiants. Cette demande

concerne l'octroi de nouvelles allocations sous forme d'aide, de prêt et de bourses aux nouveaux étudiants ; la mise à la disposition de nouveaux étudiants de logements dans les cités universitaires et la prise en charge sanitaire de 10 700 étudiants.

Au titre de l'année 2017, mon Gouvernement va poursuivre ses efforts visant entre autres à :

- améliorer l'accès à un enseignement supérieur de qualité ;
- accroître les capacités des universités et des structures d'accompagnement social en ressources et en infrastructures ;
- améliorer la gouvernance de l'enseignement supérieur.

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'ambition de mon Gouvernement est également de faire de la recherche scientifique et de l'innovation l'un des piliers essentiels du développement économique du Burkina Faso.

Cet objectif s'est matérialisé par l'adoption du décret portant organisation et fonctionnement du Haut Conseil National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et le renforcement de la coopération scientifique et technologique à travers la signature de six (06) protocoles au niveau sous régional, 5 au niveau national et 5 protocoles et conventions avec des PTF.

Au titre des acquis majeurs, on peut noter essentiellement :

- la découverte d'un vaccin contre le paludisme, dénommé « RTS, S » pour les enfants âgés de 6 semaines à 17 mois par des chercheurs émérites burkinabè de l'Institut de Recherche en Science de la Santé dont l'efficacité du produit est estimée à 56% pendant un an ;
- la mise à disposition d'une chambre froide solaire dans le cadre de la mise au point des systèmes solaires de production de froid ;
- la mise en place des parcelles de démonstration d'irrigation pour la culture de l'oignon hors-sol ;
- la mise au point avec 8 formulations d'une technologie de production de beignets de mangue ;
- la mise en essai des briquettes écologiques ;
- la construction de Malaria sphère.

Au niveau de la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation, nos efforts concernent notamment :

- l'installation, dans les cantines de l'armée, de 124 foyers à gaz mis au point et fabriqués par l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) ;
- la fabrication au profit des grilleurs de poulets de 6 fours Quali-Gril mis au point et fabriqués par l'IRSAT ;
- l'organisation réussie de la 11^{ème} édition du Forum National de la Recherche Scientifique et des Innovations Technologiques sous le très haut patronage du Président du Faso ;
- l'organisation de la 7^{ème} édition de la foire aux semences.

Au cours de cette année 2017, le Gouvernement travaille à renforcer les acquis et à résoudre les problèmes qui minent le secteur de la recherche. Il s'agit d'améliorer la gouvernance institutionnelle du secteur, d'œuvrer à renforcer les capacités techniques des ressources humaines, d'accroître la capacité en infrastructure et équipements de recherche. Il s'agit également d'orienter la recherche vers les priorités nationales du développement, de renforcer le PPP dans la recherche, de valoriser les résultats de la recherche et de l'innovation, et de promouvoir la coopération régionale et internationale en matière de recherche et d'innovation.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Son Excellence Monsieur le Président du Faso, dans son programme, s'est engagé à faire du droit à l'eau potable une réalité pour tous les citoyens burkinabè. Pour la concrétisation de cet engagement, le Gouvernement a élaboré et entamé la mise en œuvre du Programme présidentiel d'urgence composante eau et assainissement, dont les résultats en 2016 nous donnent déjà des motifs de satisfaction.

En effet, pour le volet accès à l'eau potable, l'exécution de ce programme a permis la réalisation de 1 481 forages, dont 55 en milieu urbain et 1 426 en milieu rural et semi-urbain et la réhabilitation de 549 forages, 65 bornes fontaines dans les centres urbains, 102 adductions d'eau potable simplifiée et 03 puits modernes.

Nous avons également procédé à l'extension du réseau de distribution d'eau potable de 123,8 km qui a permis le branchement de 18 826 ménages urbains, la réalisation de stations de production d'eau d'une capacité

journalière de 3 984 m³, la réalisation de réservoirs d'eau d'une capacité de stockage de 225 m³ en milieu urbain.

L'approvisionnement en eau potable de la ville de Ouagadougou a connu une forte dégradation dès le début du mois d'avril de l'année sous revue où le déficit journalier est passé de 48 000 m³ à 70 000 m³ en moyenne, soit un accroissement de 46%.

Face à cette situation, des mesures exceptionnelles ont été prises pour amoindrir les effets de cette pénurie d'eau sur la vie quotidienne des populations. Ces mesures ont consisté, en urgence, à la distribution alternée d'eau. Cinquante forages ont été réalisés et 14 groupes électrogènes acquis pour l'alimentation énergétique des postes d'injection d'eau et la sécurisation électrique des autres sites sensibles.

Je me fais ici le devoir de vous annoncer que depuis le 5 avril dernier, la mise en eau du barrage du projet Ziga II est effective. Elle constitue l'amorce de la fin de la pénurie d'eau dans la ville de Ouagadougou jusqu'à l'horizon 2030.

S'agissant de l'assainissement, les actions majeures ont porté sur la réalisation de 62 541 latrines familiales, dont 34 047 en milieu rural et 19 015 en milieu urbain ; 880 blocs de latrines dans les écoles, les CSPS et les lieux publics ; 9 275 puisards dans les ménages, dont 7 292 en milieu urbain et 1 983 en milieu rural ; 2 stations de traitement des boues de vidange.

Au titre des ouvrages hydrauliques, 3 barrages ont été réalisés (Bogré, Lallé et Gourgou) et 4 réhabilités (Tapoa, Bogandé, Koumbri et Zourmakita). Par rapport au Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendéni, le niveau de réalisation du barrage a atteint 92%. Il convient de souligner que la réalisation de ce projet a rencontré d'énormes difficultés que nous travaillons à aplanir. Sa mise en eau est prévue pour Juin 2017.

Toutes ces réalisations ont contribué à porter le taux d'accès à l'eau potable de 71,9% en 2015 à 72,7% en 2016. Ce taux est de 92% en milieu urbain et de 65,5% en milieu rural.

Le taux d'accès à l'assainissement, est passé de 18% en 2015 à 19,7% en 2016.

Honorables députés, mesdames et messieurs,

En matière d'urbanisme et d'habitat, le Gouvernement s'est attelé à promouvoir la planification et l'aménagement urbains, l'accès au logement décent ainsi que la bonne gouvernance urbaine.

En vue de la maîtrise de la croissance des villes, l'action du Gouvernement a permis l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme des villes de Koupéla et de Pouytenga ainsi que les Plans d'Occupation des Sols de Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou et Ouahigouya. De même, une étude sur la base de données urbaines a été réalisée afin de mieux planifier et gérer l'espace urbain.

En matière de valorisation des espaces urbains, les actions ont permis la réalisation de 10 km de voies et de chaussées drainantes pour l'évacuation des eaux pluviales à Bissighin ainsi que la construction de 36,3 km de route en terre au profit des quartiers périphériques de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et le bitumage de 3,5 km de voies sur les sites des logements sociaux.

Par ailleurs, des travaux de voiries et d'assainissement sont en réalisation à Tougan et à Dédougou ainsi qu'aux niveaux des cités Bobo 2010 et de Bassinko. Un plan d'urbanisme a également été adopté dans le cadre de l'aménagement de la cité des forces vives de Gaoua. Ce qui a permis l'entame des travaux de viabilisation du site.

Des études pour les travaux d'électrification de Ouaga 2 000 Extension, de Saaba, de Dédougou et de Tougan ont été réalisées.

Dans le cadre du programme *'40 000 logements décents à l'horizon 2020'*, l'année 2016 a connu le démarrage du processus de construction de 6 750 logements dont 2000 à Ouagadougou, 1000 à Bobo-Dioulasso, 50 dans les 11 capitales régionales et 10 dans les 302 chefs-lieux de communes rurales. A ce stade, des sites de réalisation ont été identifiés et des promoteurs immobiliers pré-qualifiés ont été sélectionnés.

Dans le cadre des célébrations tournantes de la fête du 11 décembre, la ville de Kaya a bénéficié de la réalisation d'une salle polyvalente et d'une tribune couverte.

Au niveau de la promotion de la bonne gouvernance urbaine, on note la tenue du forum urbain national à Bobo-Dioulasso ainsi que le contrôle de 262 constructions et de 103 aménagements dans les villes de Gaoua, Fada N'gourma et de Ouagadougou.

Un avant-projet de barème établissant le référentiel du prix des loyers a été élaboré. Son adoption prochaine permettra d'améliorer le cadre réglementaire du logement locatif. Dans la même lancée, une grille des équipements urbains a été actualisée dans l'optique de disposer d'un référentiel de gestion plus rationnelle de l'espace et une programmation plus cohérente des infrastructures.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La forte proportion de la jeunesse burkinabé constitue à la fois un atout pour le développement de notre pays, mais aussi un défi en termes d'insertion et de formation professionnelles.

Dans l'optique d'appréhender les problématiques inhérentes à notre vaillante jeunesse et d'y apporter des réponses structurantes et pérennes, mon Gouvernement a initié de nombreuses actions visant à assurer sa pleine participation au processus de développement national.

La promotion de l'engagement citoyen des jeunes s'est poursuivie par le recrutement de 888 volontaires nationaux pour les besoins des structures publiques et privées et de 2 100 jeunes dont 352 filles dans le cadre de l'Opération Permis de Conduire. Cette opération permettra de renforcer le civisme des jeunes en matière de circulation routière et d'améliorer leur employabilité dans le secteur du transport.

En outre, il a été procédé au recrutement de 2 629 Appelés Volontaires envoyés en appui dans l'administration publique ou pour recevoir une formation professionnelle de base dans les Centres de formation et de production du SND ou à l'Institut de formation en développement rural.

De plus, 300 millions de FCFA ont été transférés aux communes pour l'équipement de 11 Centres d'écoute et de dialogue pour jeunes.

Dans le but de promouvoir l'emploi décent et l'insertion professionnelle des jeunes, 3 519 jeunes détenteurs d'un diplôme du supérieur ont été recrutés pour combler les déficits en personnels enseignants aux niveaux du primaire, du post-primaire et du secondaire.

Dans la même dynamique, le Programme d'Insertion Socioprofessionnelle des Jeunes a été adopté. D'un montant global d'environ 4,9 milliards de FCFA, l'exécution de ce programme permettra la création d'au moins 13 350 emplois directs au profit des jeunes et des femmes du Burkina Faso.

Les efforts du Gouvernement se sont également poursuivis à travers le recrutement de la deuxième cohorte de 2 000 jeunes dans les communes urbaines de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Manga pour les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre en milieu urbain. Ces travaux ont permis de créer 822 emplois temporaires pour des tâches d'excavation et de plantation en milieu rural.

La promotion de l'auto-emploi par les fonds nationaux a permis le financement de 2 997 projets et opérateurs, favorisant ainsi la création et la consolidation de 13 633 emplois.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure spécifique du Gouvernement relative à l'installation des jeunes formés aux métiers, 979 jeunes ont bénéficié d'une formation en gestion de micro-entreprises et en maintenance minimale de kits. De même, 1 179 jeunes ont bénéficié de kits d'installation et de fonds de roulement de valeurs comprises entre 150 000 et 300 000 FCFA. La remise de ces kits et fonds de roulement vise la création d'au moins 3 500 emplois directs.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans le domaine de la promotion de la femme et du genre, mon Gouvernement a mené plusieurs actions ayant permis entre autres :

- d'opérationnaliser le centre de prise en charge des femmes victimes de violence ;
- de relire la loi sur le quota genre ;
- de renforcer les services sociaux scolaires ayant permis le maintien dans le système scolaire de 5 990 filles en difficultés ou à risque ;
- de former 1 975 jeunes filles déscolarisées et non scolarisées parmi lesquelles 433 sont effectivement installées ;

- de former en genre 926 acteurs clés de la chaîne de planification aux niveaux national et local.

Pour améliorer l'accès des femmes aux ressources de production, mon Gouvernement a attribué 46% des bas-fonds nouvellement aménagés aux femmes en 2016, soit plus de 3 000 ha. De même, 34% des animaux de trait et 45% de matériels agricoles subventionnés leur ont été octroyés.

Au-delà des mécanismes existants, une ligne budgétaire de 200 millions de FCFA a été ouverte au Fonds Burkinabé de Développement Economique et Social pour le financement de l'entrepreneuriat féminin.

Aussi, 11 700 femmes ont été formées dont 200 en entrepreneuriat, 500 dans les filières principales de production et 11 000 en éducation financière.

Par ailleurs, il a été procédé à la remise de fonds de roulement de 15 millions de FCFA à 250 associations de femmes.

Dans le domaine de la solidarité nationale et de la famille, nos actions majeures se sont focalisées sur :

- le recensement de 9 313 enfants et jeunes en situation de rue dans les 49 communes urbaines ;
- le renforcement de la prise en charge intégrée de 17 929 orphelins et autres enfants vulnérables ;
- le paiement des frais d'inscription de 100 jeunes handicapés dans les centres de formation professionnelle ;
- l'appui financier d'un montant de 90 millions de FCFA à 600 personnes handicapées pour la réalisation d'activités génératrices de revenus ;
- l'adoption de la loi sur la protection et la promotion des droits des personnes âgées ;
- un appui en matériel spécifique et de mobilité au profit de 621 personnes handicapées nécessiteuses ;
- la prise en charge médicale de 145 femmes et filles victimes de séquelles et complications de l'excision ;
- l'assistance en vivres et en matériels de survie à 99 493 victimes de catastrophes et crises humanitaires ;
- l'opérationnalisation du Centre d'accueil et de formation spécialisée de Fada N'Gourma et du Centre d'accueil d'urgence de Ouagadougou ;
- la prise en charge de 850 garçons et filles victimes de traite ou à risque ;

- la formation de 347 acteurs de promotion pour l'élimination des mutilations génitales féminines ;
- l'appui en vivres à 250 personnes vivant avec le VIH ;
- la construction d'une auberge de solidarité pour les personnes en difficulté de logement à Bobo-Dioulasso ;
- la prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques de 77 malades indigents à hauteur de 29,8 millions de FCFA ;
- l'appui financier de 75 millions de FCFA à 500 personnes âgées pour la réalisation d'activités génératrices de revenus.

Enfin, dans le cadre de la promotion des filets sociaux de sécurité, 15 000 ménages dans la région du Nord ont bénéficié de 4 transferts monétaires pour un total de 1,9 milliards de FCFA.

Pour l'année 2017, mon gouvernement s'efforce de mobiliser les fonds nécessaires au financement :

- de la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- du programme intégré d'autonomisation de la femme ;
- de la stratégie nationale de protection et de promotion de la jeune fille, l'élimination des mariages ;
- de la Politique Nationale Genre.

S'agissant de la solidarité nationale et de la famille, les principaux défis sont le retrait des enfants et jeunes de la rue, la prise en charge des Orphelins et autres Enfants Vulnérables (OEV), l'insertion socioéconomique des personnes handicapées et des mesures sociales pour la protection des personnes âgées et les exclus sociaux.

Enfin, la mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités d'intervention du Secrétariat Permanent du CONASUR, qui aujourd'hui n'arrive plus à faire face aux besoins de secours d'urgence et de réhabilitation est un challenge.

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les Députés,

L'objectif principal de mon Gouvernement dans ses approches stratégiques du développement durable est la transition vers une économie verte, respectueuse des équilibres écologiques et susceptible d'ouvrir de nouvelles opportunités de création de richesses et d'emplois durables pour nos populations.

Dans ce sens, au cours de l'année 2016, notre attention a été particulièrement dirigée vers la préservation de la biodiversité, la promotion de la gouvernance environnementale et l'amélioration du cadre de vie de nos populations.

La sauvegarde de la biodiversité s'est traduite par :

- la réhabilitation et la restauration des aires classées, par la récupération de 8 528 ha de terres dégradées ;
- la préservation des forêts et de la faune à travers la mise sous aménagement de plus de 400 000 ha de forêt et de 982 881 ha d'aire de protection faunique ;
- la production de 9,9 millions de plants et le renforcement des capacités de 19 000 acteurs sur les techniques de plantation et d'entretien des plants ;
- la sensibilisation de 4 396 personnes sur la création et la gestion des espaces de conservation.

Concernant la gouvernance environnementale, l'accent a été mis sur l'élaboration du manuel de police environnementale, en vue de l'application du principe « pollueur-payeur », ainsi que la restructuration du Corps Paramilitaire des Eaux et Forêts, à travers l'adoption de 4 textes réglementaires.

Dans le même cadre, 13 200 acteurs publics et privés ont vu leurs capacités renforcées sur des thématiques de gestion de l'environnement. Aussi, la stratégie nationale de mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Durable a été vulgarisée à travers les 13 régions du pays.

La volonté du Gouvernement de promouvoir l'économie verte et de renforcer la résilience de nos populations face aux changements climatiques s'est traduite par la création et l'opérationnalisation d'une direction générale de l'Economie Verte et des Changements Climatiques et l'organisation d'une Académie nationale sur l'économie verte. Une stratégie pour son développement a été élaborée à cet effet.

Concernant l'amélioration du cadre de vie, 13 communes ont été dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides, faisant passer le nombre de communes disposant de ce système à 58. De même, 11,8 Km

d'espaces verts ont été reboisés et 203,4 Km de plantations d'alignements réalisées dans les communes.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La reprise économique que notre pays a enregistrée au cours de l'année 2016 résulte de bonnes performances réalisées dans les secteurs de production et de soutien à la production.

Parmi les secteurs de production, l'agriculture occupe la première place car employant près de 84 % des actifs du pays. Dans ce secteur, les actions du Gouvernement au cours de l'année 2016 sont à inscrire dans trois domaines complémentaires : l'aménagement des bas-fonds et la promotion de l'irrigation, la mécanisation de l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Au niveau de l'aménagement des bas-fonds et de la promotion de l'irrigation, les principales actions ont porté sur l'aménagement et la réhabilitation de 8 184 ha de bas-fonds et de 1 013 ha de petits périmètres irrigués et maraîchers.

En matière de mécanisation et de modernisation de l'agriculture, nous avons mis à la disposition des producteurs 9 243 charrues, 1 425 charrettes, 33 motopompes, 3 843 tubes de poly-chlorure de vinyle et 3 208 animaux de trait à prix subventionné. Aussi, 3 915 tonnes de semences de variétés améliorées et 12 551 tonnes d'engrais ont été distribuées.

Par ailleurs, des études de faisabilité ont été réalisées en vue de la mise en place de 4 unités industrielle agricoles. Il s'agit d'une unité de montage de tracteurs et de motoculteurs, d'une centrale d'achat des intrants et de matériels agricoles, d'une société de production de semences agricoles et d'une usine de production d'engrais à base de phosphates à Kodjoari.

Des partenaires ont déjà été identifiés en ce qui concerne la centrale d'achat des intrants et de matériels agricoles. Un protocole cadre a été signé avec l'Office Chérifien des Phosphates pour ce qui est de l'usine de production d'engrais à base de phosphates. La mise en place de ces unités permettra de faire face aux difficultés que rencontrent les producteurs dans l'approvisionnement non seulement en intrants et matériels agricoles, mais aussi en semences de variétés améliorées.

La sécurisation foncière et l'organisation du monde rural constituent des facteurs importants pour l'amélioration des performances du secteur agricole. Dans ce cadre, mon Gouvernement a œuvré à l'installation de 250 jeunes formés dans les Centres de Promotion Rurale, à la transformation de 70 banques de céréales en coopératives commerciales, à l'établissement de 1 235 actes de possession foncière ainsi qu'à la mise en place de structures locales de gestion foncière dans 15 communes additionnelles. La généralisation du processus sera poursuivie en 2017.

L'ensemble de ces actions entreprises par le Gouvernement a permis d'enregistrer des résultats assez satisfaisants pour la campagne agricole 2016/2017.

En effet, la production céréalière est estimée à 4,6 millions de tonnes, soit une hausse de 9% par rapport à la campagne précédente, et celle des autres cultures vivrières à 724 195 tonnes, soit une hausse de 4,4%.

Les cultures de rente ont enregistré une progression de 6,4% avec une production de 1,5 million de tonnes. Spécifiquement, la production cotonnière s'est accrue de 19,4% pour s'établir à 917 841 tonnes.

Grâce à ces productions, l'offre de céréales potentiellement commercialisables est estimée à plus de 1,5 million de tonnes et le pouvoir d'achat des ménages ruraux pauvres pourrait augmenter de plus de 10,7% contre 8,4% pour les ruraux non pauvres. Ces différentes performances devraient induire une réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural de près de 4%.

Au niveau de la sécurité alimentaire, l'engagement du Président du Faso de garantir l'autosuffisance alimentaire à tous nos citoyens a guidé nos actions. C'est ainsi qu'en 2016, neuf magasins de stockage, d'une capacité totale de 6 750 tonnes, ont été construits, 20 936 tonnes de vivres acquises pour la reconstitution du stock de sécurité et d'intervention et 37 229 tonnes de céréales vendues à prix social sur l'ensemble du territoire national.

En termes de perspectives pour 2017, les résultats engrangés au niveau de la production permettent de dégager un excédent brut estimé à 214 718 tonnes. Cet excédent atteint 859 356 tonnes si l'on prend en compte le solde import/export.

En termes de couverture des besoins, sur les 45 provinces que compte le pays, 27 sont dans une situation favorable avec 16 provinces excédentaires, 11 en équilibre et 18 déficitaires. Sur le marché agricole, les prix des principales céréales comme le mil et le sorgho sont en baisse respectivement de 6% et de 2%, tandis que celui du maïs est resté stable par rapport à la moyenne quinquennale.

Nonobstant ces résultats globalement excédentaires, la cartographie de l'insécurité alimentaire indique que de juin à août 2017, 21 provinces pourraient être sous stress alimentaire.

Au niveau des ménages, ce seraient 2,4 millions de personnes qui seront sous stress alimentaire et 212 930 personnes en crise alimentaire. Afin de réduire ces risques éventuels, un plan d'un montant de plus de 21 milliards de F CFA a été mis en place, au titre de l'année 2017, en vue de soutenir les ménages vulnérables.

Parallèlement à ces mesures d'urgence, le Gouvernement prendra dès cette année 2017 des mesures vigoureuses qui permettront d'atténuer durablement les problèmes liés à l'insécurité alimentaire. A ce titre, Les principales actions à mener ont trait à l'amélioration de la maîtrise de l'eau à des fins agricoles, à la facilitation de l'accès aux intrants, équipements et financements, à la promotion de l'entreprenariat agricole et agro-alimentaire, à l'amélioration de la résilience du secteur aux aléas, au découplage de la production agricole de la dégradation de l'environnement et à l'organisation incitative du marché.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

L'élevage constitue le deuxième secteur pourvoyeur de revenus pour nos populations. Dans ce secteur, les efforts sont allés essentiellement dans cinq (5) directions : l'amélioration de la disponibilité des ressources alimentaires du bétail, l'amélioration de la santé animale, l'amélioration génétique des animaux, l'interconnexion entre l'agriculture et l'élevage et la sécurisation des producteurs.

Dans le souci d'améliorer la disponibilité des ressources alimentaires du bétail, le Gouvernement a mis à la disposition des producteurs, à prix subventionnés :

- 16 537 tonnes de sous-produits agro-industriels et aliments complets pour bétail ;
- 164 broyeurs polyvalents, 65 motoculteurs, 1 081 charrettes, 793 brouettes et 3 225 faucilles. Ces actions ont permis de produire plus de 830 millions de tonnes de fourrage.

En matière de santé animale, nous nous sommes attelés à la sécurisation du site de l'insectarium à Bobo-Dioulasso, de même qu'au renforcement de la prévention et de la riposte contre les maladies animales prioritaires, à travers la vaccination de :

- 3,4 millions de bovins contre la péripneumonie contagieuse bovine ;
- 42 266 bovins contre le charbon bactérien ;
- 1,6 million de bovins contre le charbon symptomatique ;
- 3 millions de bovins et petits ruminants contre les pasteurelloses ;
- 366 393 petits ruminants contre la peste ;
- 18,2 millions de volailles contre la maladie de Newcastle ;
- 1,1 million de volailles contre la variole ;
- 1 million de volailles contre le Gomboro ;
- 42 432 animaux contre la rage et le traitement de 1,9 million contre les trypanosomiasés animales.

La grippe aviaire est actuellement sous contrôle et des actions sont en train d'être menées pour déclarer le Burkina Faso indemne de cette maladie.

En ce qui concerne l'amélioration génétique des animaux, il faut retenir l'insémination de 2 510 vaches, le renforcement des capacités de 50 inséminateurs, la création et l'opérationnalisation du Secrétariat Permanent pour la gestion des ressources génétiques animales.

Pour le développement des infrastructures de production et de mise en marché, 13 aires d'abattage, 11 marchés à bétail et 3 laiteries semi-industrielles ont été construits. 5 mini-laiteries ont été équipées et 8 centres de collecte de lait construits.

Le secteur de l'élevage ne pourra se développer sans une réelle intégration agriculture-élevage. Une telle articulation passe nécessairement par la sédentarisation des animaux avec une intensification des cultures fourragères, la valorisation de la fumure organique et la sécurisation des espaces pastoraux. A ce titre, les actions suivantes ont été réalisées :

- la construction de 1 400 bio-digesteurs, portant le nombre total à plus de 8 500, ce qui a permis la production de 48 312 tonnes de fumures organiques ;
- la construction de 65 parcs de vaccination et de 3 magasins d'aliments à bétail ;
- la construction de 515 Km de balises de pistes à bétail ainsi que la délimitation et la sécurisation de 3 zones pastorales ;
- la mise à disposition de 474 tonnes de semences fourragères aux producteurs.

Par ailleurs, des actions de sécurisation de la production ont été menées par la réalisation de 38 forages, l'aménagement de 14 pistes à bétail d'une longueur de 864 Km, la récupération de 3 400 ha de terres dégradées ainsi que la création et l'opérationnalisation d'un Secrétariat Permanent pour la gestion des crises et vulnérabilités en élevage.

L'ensemble des actions entreprises dans ce secteur ont permis d'accroître considérablement les productions et de rendre accessibles les produits animaux sur les marchés.

A cet effet, 4,6 millions de litres de lait ont été collectés et transformés contre 3,1 millions en 2015. La production de viande contrôlée est estimée à 44 681 tonnes et la quantité d'œufs produits et commercialisés est de 89,5 millions d'unités.

En termes d'exportation, 1,3 million de têtes d'animaux ont été acheminées essentiellement vers la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin et le Nigeria, composés de 241 192 bovins, 838 385 petits ruminants et 243 842 volailles.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le secteur halieutique possède un potentiel de développement relativement important aussi bien pour la pêche de capture que pour l'aquaculture. Il repose sur un potentiel de plus de 200 mille hectares d'eau de surface et 1 450 lacs de barrages et retenues d'eau exploitables pour la pêche et la production halieutique de façon générale. Malgré ce potentiel, la production nationale en poissons ne couvre que 20% des besoins.

Afin d'accroître substantiellement la production domestique du poisson, le Gouvernement a fait le choix stratégique d'intégrer l'aquaculture aux aménagements hydro-agricoles.

Ainsi, l'expérience du Sourou, qui a consisté à associer la production du riz à celle des poissons, a été reproduite dans la vallée de Kou et à Bagré à travers l'aménagement de 18 parcelles de rizipisciculture.

La mise en place d'une infrastructure économique de base est indispensable au développement du secteur halieutique. La construction de 3 stations de pisciculture et 20 centres de pesée qui sont aujourd'hui fonctionnelles constitue un élément de mise en œuvre de notre stratégie à ce niveau. Notre action a également consisté à renforcer les capacités opérationnelles de plus de 2 200 acteurs privés du sous-secteur et à mettre à leur disposition 177 Kits de matériels et 5,2 millions d'alevins.

A cela s'ajoute l'empeisonnement de 40 plans d'eau. Toutes ces actions ont contribué à une production de plus de 22 000 tonnes de poissons en 2016.

Pour l'année 2017, les grandes orientations du Gouvernement en matière de ressources animales et halieutiques sont :

- la réalisation sous financement PPP de grandes infrastructures dans le domaine de l'élevage (CAMVET, Abattoirs frigorifiques, ...) ;
- la poursuite des ateliers régionaux sur la prévention et la gestion des conflits liés à l'accès des ressources naturelles ;
- la promotion du bio-digesteur à travers l'accompagnement des acteurs dans la stabulation et l'intensification des systèmes de production ;
- le renforcement de la formation professionnelle agricole ;
- la promotion de l'hydraulique pastorale ;
- le développement des infrastructures de mise en marché ;
- la poursuite du projet d'amélioration de l'aviculture traditionnelle dans le cadre du programme spécial de création d'emploi pour les jeunes et les femmes ;
- le démarrage des études pour la mise en place de l'abattoir frigorifique de Bobo- Dioulasso ;
- la structuration des acteurs à travers la poursuite de la mise en place des interprofessions lait et porc ;
- la poursuite de la relecture de la législation vétérinaire en conformité avec les exigences internationales ;
- l'extension des programmes d'aménagements piscicoles ;
- la réalisation des infrastructures modernes de commercialisation et de conditionnement du poisson.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Pour créer des emplois décents et réduire considérablement la pauvreté, le Gouvernement a opté pour la transformation structurelle de notre économie. A ce titre, la promotion des industries manufacturières et extractives est au centre des préoccupations de mon Gouvernement.

Au titre de l'industrie extractive, les nombreuses réformes entreprises pour le renforcement de sa compétitivité ont permis à ce secteur de connaître un développement important. En effet, 2016 a enregistré la mise en exploitation des mines d'or de Karma dans la province du Yatenga, de Yaramoko dans la province des Balé et de Houndé dans la province du Tuy.

En outre, trois (3) autres sont en construction. Il s'agit des mines d'or de Niaka-Nogbelé dans la Léraba, de Konkéra dans le Noumbiel et de la 2^{ème} mine d'or de Houndé dans le Tuy.

Tout cela a permis la création de 4 292 emplois pour la phase de construction et 2 404 emplois pour la phase d'exploitation.

La production aurifère a ainsi connu un accroissement de 6% pour atteindre 38,5 tonnes contre 36 tonnes en 2015. Quant au zinc, la production valorisable enregistrée est de 155 680 tonnes, en accroissement de 13,4% par rapport à 2015.

Ces résultats ont été atteints grâce à la bonne gouvernance du secteur qui a permis d'améliorer le climat des investissements et d'attirer les grands groupes privés.

En vue d'inciter et de diversifier les investisseurs nationaux et étrangers dans le secteur minier, le Gouvernement a organisé la 1^{ère} édition de la Semaine nationale des activités minières de l'Afrique de l'ouest (SAMAO). Le pays a également participé à plusieurs rencontres de promotion de notre potentiel minier aux niveaux continental et international, notamment en Australie où le Burkina Faso a été élu 1^{er} pays en matière d'attractivité du code minier.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer l'information géologique du pays, l'année 2016 a connu :

- la réalisation des cartes géologiques de Diapaga, Fada, Gaoua-Batié et de l'Oudalan ;

- la réalisation des cartes aéro-magnétique et aéro-spectrométrique ainsi que la carte de levée géochimique régionale en sédiments de ruisseaux du Sud-Ouest.

Enfin, permettez-moi d'ajouter l'opérationnalisation de l'Agence nationale chargée de l'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées ainsi que la modernisation du cadastre minier à travers le démarrage du processus de son informatisation.

Concernant la promotion de l'industrie manufacturière, le Gouvernement a poursuivi l'accompagnement et le suivi des entreprises en difficulté dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Restructuration des Entreprises en Difficulté (PRED). Ainsi, le bureau de restructuration a reçu et traité trois (3) requêtes d'accompagnement du Fonds de restructuration des entreprises. Ces interventions ont nécessité le déblocage de 600 millions de francs CFA sous forme de fonds de roulement et de prise de participation au capital des entreprises. Par ailleurs, huit (08) pré-diagnostic ont été réalisés pour des entreprises en difficulté.

Pour ce qui est de la promotion et l'installation des PME/PMI transformatrices des produits des filières porteuses, l'étude de faisabilité a été lancée. Il en est de même de l'étude d'élaboration de la stratégie d'incitation à la transformation des matières premières locales.

La promotion des PME/PMI en 2016 s'est également traduite par l'assistance pour leur accès aux marchés. A ce titre, un projet de loi d'orientation de promotion des PME et un projet de Charte nationale des PME ont été élaborés et soumis à l'adoption du Gouvernement. L'adoption de ces textes par le parlement permettra de prendre des mesures pour faciliter l'accès des PME à la commande publique, à la sous-traitance, la cotraitance, etc.

Au titre des perspectives, permettez-moi d'indiquer que les actions suivantes sont envisagées à court terme :

- la formulation d'un programme national d'aménagement des zones industrielles ;
- le lancement des travaux d'aménagement de nouvelles zones industrielles aux sorties de Ouaga et Bobo, extension de celle de Kossodo ;

- l'exécution des travaux de la deuxième phase de la nouvelle zone industrielle de Bobo-Dioulasso.
- La mise en œuvre de la stratégie sur la transformation des produits des filières porteuses.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le secteur des services est le principal pourvoyeur d'emplois dans les centres urbains de notre pays. En effet, les activités commerciales, culturelles, touristiques et sportives représentent un maillon fort de notre économie.

En matière de promotion du commerce intérieur et des produits locaux, les actions ont consisté en l'organisation des journées promotionnelles des produits que sont le sésame, la mangue et la tenue de la semaine commerciale de fin d'année.

S'agissant de la définition de règles saines de concurrence et la suppression des monopoles de fait, plus de 11 087 commerçants importateurs, grossistes, demi-grossistes, détaillants et de producteurs ont été contrôlés. Ces contrôles ont permis de déceler plusieurs infractions pour lesquelles les auteurs ont été sanctionnés conformément à la loi en vigueur.

En matière de contrôle et de surveillance de la qualité et des prix et mesures, la régulation a été renforcée. Le contrôle de 4 746 instruments de mesure a permis de constater 22% de non-conformité desdits instruments. Le taux de non-conformité des produits de grandes consommations est de 1% sur un échantillon de 3 347 produits contrôlés.

Concernant le commerce extérieur, les acquis portent sur l'amélioration de la protection des produits et marques nationaux avec la prise de décrets instituant la certification des produits, procédés et services au Burkina Faso, par la création et la protection de la marque nationale de conformité.

Sur le plan opérationnel, le Gouvernement a aidé des exportateurs nationaux à participer à des foires internationales, à des missions de prospection commerciale et à lancer la campagne de commercialisation de l'anacarde.

Relativement à l'appui au secteur informel, les actions menées ont porté sur la formation et l'accompagnement des acteurs de même que l'organisation du secteur. Ainsi, 1 753 micro-entreprises et groupements professionnels

opérant dans le secteur informel ont été appuyés, près de 4 000 promoteurs d'entreprise, porteurs de micro-projets, consultants individuels ont été formés sur des thèmes tels que l'entrepreneuriat, la comptabilité et sur des domaines techniques en rapport avec leurs activités.

Dans le cadre de la promotion de l'artisanat, 1 130 acteurs ont été formés sur la réglementation nationale du secteur et le code communautaire et sur la tenue du registre des métiers. En plus, neuf (9) corporations ont été également sensibilisées sur la nécessité de se regrouper en Groupement d'Intérêt Economique.

Pour une meilleure mise en marché des produits de l'artisanat, on enregistre la construction de la 1^{ère} phase du Village Artisanal de Bobo-Dioulasso et la tenue de la 14^{ème} édition du SIAO, ayant connu la participation de 3 800 artisans venant de 27 pays. On note également l'organisation réussie des élections consulaires de la Chambre des métiers de l'Artisanat.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Au regard de l'importance de la culture et du tourisme dans le développement et le rayonnement d'un pays, notre logique d'intervention est de mieux structurer et soutenir les industries culturelles et touristiques.

A cet effet, mon Gouvernement entend consolider le leadership culturel et artistique de notre pays et renforcer son attractivité touristique en vue d'améliorer leurs contributions au développement socio-économique.

La tenue avec succès de plusieurs manifestations culturelles et touristiques a eu un écho favorable à travers le monde.

En effet, l'organisation réussie de la 11^{ème} édition du SITHO et de la 18^{ème} édition du SIAO ont connu une participation sans précédent.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Force est de reconnaître que 2016 a été éprouvante pour les activités culturelles et touristiques au plan national, en rapport avec la situation sécuritaire qui prévaut au Burkina Faso et dans la sous-région.

C'est pourquoi, je voudrais du haut de cette tribune encourager et féliciter l'audace et l'abnégation des acteurs du secteur qui ont su, malgré cette conjoncture défavorable, développer des initiatives pour compenser la faible fréquentation des établissements d'hébergement ainsi que les structures de diffusion de productions culturelle et artistique.

En la matière, les efforts déployés par mon Gouvernement se sont traduits par :

- la formation de 740 professionnels du secteur en gestion de projets et de recherche de financement ;
- l'accompagnement technique de plus de 286 artistes afin de favoriser l'émergence de leurs talents aux niveaux national et international ;
- l'appui technique et financier d'un montant de 100 millions de FCFA à 341 initiatives culturelles privées ;
- la mobilisation de 2,9 milliards de FCFA pour la réalisation sous forme de PPP de deux (2) projets de promotion et de valorisation d'œuvres artistiques sur le site du Musée national ;
- l'organisation des grands prix nationaux de la coiffure et de la peinture ;
- la création du fonds de développement culturel et touristique avec une dotation de 378 millions de FCFA ;
- la reconnaissance du mérite des acteurs culturels et touristiques à travers l'organisation des « *trésor du Faso* » ;
- l'organisation de la 11^{ème} édition du symposium de Loango qui a réuni 17 sculpteurs de 3 continents (Afrique, Europe, Amérique).

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La promotion des sports et des loisirs figure au rang des préoccupations de mon Gouvernement. Notre pays a connu des moments forts et de véritables motifs de satisfaction au cours des dernières semaines.

En effet, nos Etalons seniors ont une fois de plus hissé haut le drapeau de notre pays à la phase finale de la 31^{ème} Coupe d'Afrique des Nations de football, Gabon 2017, en remportant la médaille de bronze.

De brillantes performances ont été enregistrées dans d'autres disciplines sportives telles que le cyclisme, le hand-ball, les sports de combats, et j'en passe. Ces résultats, qui contribuent au rayonnement international de notre

pays, sont à mettre à l'actif de l'ensemble des acteurs du domaine. Le Gouvernement leur adresse ses félicitations méritées.

Dans le volet renforcement des capacités des acteurs des sports et des loisirs, 336 millions de FCFA de bourses ont été attribués aux clubs de football de 1^{ère} et 2^{ème} divisions et une subvention de plus de 764 millions de FCFA a été accordée à l'ensemble des fédérations de sports et de loisirs.

S'agissant de la disponibilité et de l'accessibilité des infrastructures sportives, on note la construction du stade de Kaya avec la pose de gazon synthétique.

Par ailleurs, des mesures urgentes ont été prises pour la finalisation et la réhabilitation des stades de Manga, de Gaoua et de Banfora au cours de l'année 2017, de même que l'acquisition de gazons synthétiques pour l'équipement des stades régionaux de Banfora, Koudougou et Dédougou.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Les résultats encourageants enregistrés dans les secteurs de production ont été possibles grâce aux efforts notables que nous avons déployés dans les secteurs comme l'énergie, les infrastructures de transports, les télécommunications et le financement.

Dans le secteur de l'énergie, la politique du Gouvernement vise deux objectifs principaux :

- la réduction de l'écart entre l'offre et la demande par l'augmentation conséquente des capacités d'offre ;
- la baisse du prix moyen du kwh en vue d'accroître la compétitivité de l'économie nationale par le biais de la transition énergétique vers les énergies vertes et renouvelables.

Pour ce faire, l'année 2016 a vu la création de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique dans le but de renforcer la coordination des programmes solaires et bioénergie.

Par ailleurs, une étude de faisabilité pour l'installation de plaques solaires au profit de 200 bâtiments publics a été réalisée et 59 bâtiments publics ont pu être équipés notamment les CSPS et les écoles. Des installations sont en cours sur 104 autres bâtiments.

Toujours dans le domaine des énergies renouvelables, 5 études de faisabilité ont été réalisées et des promoteurs ont été recrutés pour la construction de centrales solaires de 68,25 MW dans 5 régions ainsi que le démarrage des travaux de construction des centrales solaires de 33 MW à Zagtoui et de 1,1 MW à Ziga.

Du reste, la construction de la 1^{ère} centrale solaire de 1 MW de Ziga est achevée et sera très prochainement mise en service. Quant à la Centrale de Zagtoui, elle devrait être opérationnelle en septembre 2017.

Dans le cadre de l'intensification de l'accès des populations à l'électricité, 60 localités en milieu rural ont été raccordées et des groupes de 55 MW ont été loués pour faire face à la demande d'énergie électrique pendant la période de forte chaleur. Les travaux d'interconnexion avec le Ghana se sont poursuivis et leur réalisation à terme permettra d'importer 100 MW.

Le Gouvernement a entrepris également le renforcement de la centrale thermique de Kossodo par une capacité additionnelle de 50 MW. Des travaux sont en cours pour la sélection d'un fournisseur de groupe électrogène de plus de 80 MW à Ouagadougou.

Dans la même dynamique, nous avons poursuivi, en 2016, les travaux d'interconnexion électrique entre Ouagadougou et Ouahigouya, Kongoussi et Djibo, Kaya et Dori avec le raccordement des localités de Bourzanga, Namsiguia, Bani, Yalgo, Tougouri et Pissila.

Par ailleurs, mon Gouvernement a engagé des actions pour une augmentation de la puissance d'énergie produite en vue d'un accroissement considérable du taux de couverture en électricité. C'est ainsi qu'un projet de loi sur la libéralisation de la production et de la distribution de l'énergie, a été élaboré.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le secteur des infrastructures de transports, l'action du Gouvernement, en 2016, a consisté à la poursuite du processus de désenclavement et de sauvegarde du patrimoine routier.

Dans ce cadre, la situation des travaux en cours se présente comme suit :

- travaux de construction et de bitumage de la route Dédougou-Tougan, RN10 (91km) financés par la Banque Islamique de Développement (BID pour un montant de 19,7 milliards de F CFA HT-HD et un délai d'exécution de 24 mois. Le taux d'exécution physique est de 10% ;
- travaux de construction et de bitumage de la route Kongoussi-Djibo, RN22 (96 km) : financés par la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (BADEA) pour un montant de 21, 1 milliards de F CFA HT-HD et un délai d'exécution de 24 mois. Ces travaux sont exécutés à 12% ;
- travaux de construction et de bitumage de la route RN 21 Didyr - Toma - Tougan (84 km). Le montant prévisionnel des travaux est de 24,3 milliards de francs CFA HT. Les dossiers de sélection des entreprises ont été validés et publiés. Apres quelques petits blocages administratifs, Les travaux pourront commencer dans le second trimestre de l'année 2017 (ordre de service pour le 24 avril 2017) ;
- travaux d'aménagement de la section urbaine de la RN04 allant du croisement de la RN04/RN03 à l'échangeur de l'Est à Ouagadougou y compris un passage supérieur et le prolongement jusqu'au croisement de l'Avenue de la liberté pour un montant de 24, 3 milliards de FCFA TTC. Le taux d'exécution physique des travaux est de 29%.

Au titre des travaux de bitumage, l'année 2017 va enregistrer le démarrage des travaux suivants :

- la construction de la route N19 Kantchari-Diapaga-Tansarga-frontière du Bénin ;
- la construction et de bitumage de la route N17 entre Manga et Zabré (74 km).

La sauvegarde du patrimoine routier s'est opérée par l'exécution des travaux d'entretien courant et d'entretien périodique des routes du réseau classé, des ouvrages d'art et des pistes rurales.

Au titre des travaux d'entretien périodiques lancés en 2016, les projets ci-après sont en cours d'exécution :

- travaux d'entretien périodique de la route régionale n°15 entre Yako (Embranchement RN 02) et Yaba (BK 12/70) : le coût total des travaux est de 1,3 milliard de FCFA TTC sur financement du FSR-B. Le lancement des travaux est intervenu le 24 novembre 2016. A ce jour, le taux d'exécution physique est de 25%
- travaux d'entretien périodique de la route régionale n°11 entre Fara (BK1/61) et Pourra carrefour (Embranchement RN 01) : le coût total des travaux est de 599,4 millions de FCFA TTC sur financement du FSR-B. Les travaux sont en cours ;
- travaux d'entretien périodique de la route Nationale n°07 entre Banfora et la frontière de la Cote d'Ivoire : le coût total des travaux est de 6,8 milliards de FCFA TTC sur financement du FSR-B. Le lancement des travaux a eu lieu le 10 novembre 2016. A ce jour le taux d'exécution physique est de 17% ;
- travaux d'entretien périodique (Terrassements) de la route nationale n°24 entre Dori (Embranchement RN 03) et Sebba (Embranchement RD 02) : le coût total des travaux est de 1,3 milliards de FCFA TTC sur financement du FSR-B. Le lancement des travaux a lieu le 02 décembre 2016. Les travaux sont en cours ;
- travaux d'entretien périodique (Ouvrages d'art) de la route nationale n°24 entre Dori (Embranchement RN 03) et Sebba (Embranchement RD 02) : le coût total des travaux est de 659,7 de FCFA sur financement du FSR-B. Le lancement des travaux a lieu le 02 décembre 2016.

Au titre des travaux d'entretien courant démarrés en 2017, la situation se présente comme suit :

- travaux d'urgence d'entretien courant du réseau routier classé de l'année 2016 dans les treize (13) régions du Burkina Faso (5 lots) : le financement est assuré par le Fonds Spécial Routier du Burkina (FSR-B). Cinq entreprises sont mobilisées pour ces travaux ;

- Travaux d'aménagement des pistes rurales dans les treize (13) régions du Burkina Faso (suite) (10 lots) : le financement est assuré par le FSR-B. Dix entreprises sont mobilisées pour les travaux ;
- travaux d'urgence d'entretien courant du réseau routier classé et des pistes rurales de l'année 2016 dans les treize (13) régions du Burkina Faso (52 lots) : le financement est assuré par le Fonds Spécial Routier du Burkina. 52 entreprises sont mobilisées pour ces travaux.

Au total, ce sont quelques soixante-sept PME burkinabè qui sont mobilisées pour l'exécution des travaux d'entretien pour un coût total de plus de onze milliards.

Les travaux d'ouvrages prévus en 2017 concernent :

- la reconstruction d'ouvrages sur la route nationale n°1 (RN 1) dont la réalisation d'un pont de 106 ml sur le fleuve Mouhoun en remplacement de l'existant et la reconstruction de sept (07) ouvrages de franchissement sur le même tronçon ;
- la construction d'un ouvrage de franchissement sur la route nationale n° 18 (RN 18) au droit du déversoir du barrage de la SIRBA ;
- la reconstruction du pont sur le fleuve Nazinon en remplacement de l'existant, sur la route nationale n° 5 (RN 5).

S'agissant des pistes rurales, l'engagement du Président du Faso concerne l'aménagement d'environ 5 000 km de pistes rurales dans les treize (13) régions du Burkina Faso. La tranche 2016 de ces travaux, en cours actuellement, a été lancée le 25 octobre 2016 et porte sur 1 375 km attribués à 43 entreprises nationales pour un coût total de 33,5 milliards de FCFA TTC.

Honorables Députés,

Concernant le développement des infrastructures ferroviaires, les actions entreprises ont permis le démarrage de l'étude de développement desdites infrastructures et la signature d'une Convention de concession révisée entre le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire et la Société SITARAIL, pour la réhabilitation de la ligne ferroviaire Abidjan-Kaya.

S'agissant de la desserte aérienne du pays, des accords ont été signés avec le Qatar, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Soudan. Le pays a amélioré ses indicateurs de performance en matière de sécurité et de sûreté, qui passent

respectivement de 60% à 62% et de 67% à 72%. De même, 150 stations météorologiques automatiques modernes ont été acquises et installées.

Pour ce qui est du projet de construction de l'aéroport de Donsin, les travaux d'aménagement des voies d'accès de 42 km sont à un niveau d'exécution de 58,3%. Les entreprises chargées de la construction du chemin de ronde et la route périphérique, de voirie et d'assainissement de la base militaire, l'aménagement de 40 km de routes en terre et pistes rurales, ont été également sélectionnées.

Pour l'amélioration des conditions de transport et de transit, un protocole d'accord révisé a été signé entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Toutefois, les besoins sécuritaires ont nécessité la multiplication des postes de contrôle sur les différents corridors, entravant ainsi la fluidité du trafic routier et les échanges sur l'ensemble du pays. Néanmoins, des dispositions ont été prises en vue de minimiser les désagréments.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le cadre de l'amélioration de la mobilité urbaine et rurale, il a été organisé en 2016, une opération spéciale de renouvellement du parc automobile des véhicules poids lourds en hors taxes, hors douane. A cet effet, 768 attestations ont pu être délivrées dont 400 pour les véhicules de transport d'hydrocarbures, 268 pour les véhicules de transport de marchandises et 100 attestations pour les porte-conteneurs.

Afin de permettre une meilleure traçabilité des véhicules et des cycles à moteur, le Gouvernement a engagé le processus de sécurisation des titres de transport et ré-immatriculation, à travers la signature de contrats avec des prestataires et l'adoption d'un décret fixant les modalités d'immatriculation dans un délai de 36 mois.

S'agissant de la lutte contre l'insécurité routière, des actions d'information et de sensibilisation ont été réalisées au profit des usagers de la route et des élèves de 92 établissements.

En outre, 7 postes de pesage basse vitesse et 8 nouveaux postes de contrôle de la charge à l'essieu ont été rendus opérationnels.

En vue de réduire le nombre et la gravité des accidents sur nos routes, nous avons pris une mesure réglementaire rendant obligatoire l'installation de dispositif de limitation de vitesse dans les véhicules de transport public. Ce dispositif a été complété par les contrôles avec des radars mobiles sur les corridors.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le but d'améliorer la connectivité internet du pays, le Gouvernement envisage de lancer la première phase du projet backbone en 2017. Rappelons que cette infrastructure est indispensable pour améliorer la connectivité nationale notamment la bande passante. D'autre part, elle permettra d'améliorer la connectivité internationale par l'interconnexion du Burkina aux pays voisins. Dans cette attente, le lancement du projet régional des infrastructures de communication de l'Afrique de l'Ouest (PRICAO BF) financé par la Banque Mondiale permettra d'améliorer substantiellement la capacité internet de 5 Gigabits/seconde à travers la mise en place d'un point d'atterrissage virtuel à Ouagadougou. Cette infrastructure en fibre optique de 307 km, reliera Ouagadougou à la frontière du Ghana en passant par Pô avec une bretelle vers Manga et Bagré Pô.

Parallèlement, les travaux du projet du G Cloud (réseau de serveurs d'applications pour l'Administration) ont démarré à Ouagadougou depuis novembre 2016 et le nœud Cloud de Ouaga sera opérationnel d'ici mai 2017. Par ailleurs, dans le cadre du même projet il est prévu la pose d'environ 1000 km de fibres optiques en vue de l'amélioration de la connectivité nationale. Le lancement des travaux pour les autres chefs-lieux de régions hormis Ouagadougou est prévu pour le 22 avril 2017 à Bobo-Dioulasso.

En ce qui concerne les services postaux, la politique du Gouvernement a consisté à développer le service universel en vue de favoriser l'accès des populations aux services postaux modernes. A cet égard, le processus d'extension du réseau postal et l'interconnexion des agences postales ont été poursuivis. Ainsi, 83 agences ont été interconnectées au réseau informatique de la SONAPOST sur un total de 110, réparties sur tout le territoire national.

Au titre de l'année en cours, les priorités en matière postale porteront sur l'extension du service universel et la création de la Banque Postale.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Les contraintes de financement demeurent l'une des entraves majeures à l'essor économique de notre pays. En effet, le volume du crédit à l'économie atteint à peine 25% du PIB. Pour atténuer cette contrainte, mon Gouvernement a entrepris au cours de l'année 2016 une réflexion globale qui doit permettre d'alléger les conditions de banque, de trouver des voies et moyens pour modifier la structure de l'épargne et du crédit pour un financement optimal du secteur privé burkinabé et de créer de nouvelles institutions financières pour compléter l'architecture actuelle du système financier.

A cet égard, il me plait de vous annoncer que la création de la Caisse des Dépôts et Consignations du Burkina Faso (CDC-BF) a connu une avancée avec l'adoption des projets de textes législatifs par le Conseil des Ministres et leur transmission, pour examen et adoption à votre auguste Assemblée.

De même, la création de la Banque agricole du Burkina Faso est également en très bonne voie. En effet, la table ronde organisée le 05 avril dernier par les futurs actionnaires a permis de boucler le capital social à hauteur de 15 milliards de FCFA contre un minimum de 10 milliards exigé par la Commission Bancaire de l'UMOA. L'élaboration du dossier d'agrément est en cours de finalisation. Le dépôt de la demande d'agrément est prévu pour début juin 2017.

En attendant de trouver des solutions globales aux contraintes de financement, le Gouvernement a instauré en 2016 de nouveaux systèmes qui facilitent l'accès au crédit par les PME/PMI. Il s'agit par exemple de la ligne de crédit de 55 millions de FCFA qui a été mise en place dans le cadre de l'opération 100 000 charrues afin d'octroyer aux artisans des avances de trésorerie pour l'exécution de leur marché.

Permettez-moi de mentionner également notre volonté affichée visant à faire du secteur financier décentralisé, un levier important pour la croissance économique. A ce titre nos interventions les plus significatives sont :

- l'exonération fiscale en droit de douane et de TVA sur l'importation des matériels informatiques et de logiciels de gestion au profit des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ;

- le renforcement des capacités des ressources humaines des Systèmes Financiers décentralisés en matière de financement du secteur agricole ;
- la mise en place de mécanismes permettant aux systèmes financiers décentralisés de mobiliser des ressources financières stables pour le financement du secteur agricole ;
- la Capitalisation et la diffusion de bonnes pratiques dans le développement de produits innovants adaptés aux besoins du secteur agricole ;
- le plaidoyer pour un allègement fiscal sur les crédits orientés vers le secteur agricole et les équipements agricoles ;
- l'adoption de la Stratégie Régionale de l'Inclusion Financière par le Conseil des Ministres des pays membres de l'UEMOA ;
- la poursuite de l'élaboration de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) au Burkina Faso.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Au total, le Burkina est en marche. Des progrès substantiels ont été réalisés par mon Gouvernement en 2016. Cependant, au regard des défis actuels et des attentes pressantes de la population, le Gouvernement entend renforcer au cours de l'année en cours, les politiques mises en œuvre pour la réalisation du PNDES.

J'ai conscience des défis à relever notamment en matière de sécurité nationale, de cohésion sociale et de l'emploi des femmes et des jeunes. En ce qui concerne la sécurité nationale, le Gouvernement poursuivra la politique de renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité.

J'invite tous les Burkinabè et toutes les personnes vivant au Burkina Faso, à se mobiliser comme un seul homme pour barrer la route au terrorisme.

S'agissant de la cohésion sociale, je poursuivrai la politique du dialogue social sans exclusive, dans le respect des libertés syndicales. Toutefois, ce dialogue sera fondé sur le sens de la responsabilité et le patriotisme en vue de parvenir à la conclusion d'un pacte social.

Enfin, en ce qui concerne la question de l'emploi, la politique du Gouvernement consiste à apporter des réponses durables par une croissance forte, la transformation structurelle de l'économie et la réforme de la politique de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. Toutefois, à court terme, à titre de réponse d'urgence, je m'engage dans les semaines à venir à mettre en place un programme spécial en faveur des jeunes et des femmes. Doté de cinq milliards de FCFA, ce programme permettra de financer très rapidement les initiatives économiques des jeunes et des femmes.

J'invite donc tous les Burkinabè au rassemblement pour relever tous les défis auxquels nous sommes confrontés afin de bâtir un Burkina de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Je voudrais enfin vous remercier pour cet instant d'attention qui m'a permis de m'acquitter de ce devoir républicain.

A présent, je me tiens à votre disposition pour apporter des éléments de réponses à vos différentes préoccupations.

Vive le Burkina Faso !

Je vous remercie

